



PACTE FINANCE-CLIMAT

Rapport annuel 2018-2019 – Perspectives

SOMMAIRE

- 3** Édito
- 4** Perspectives
- 5** L'Essentiel du Traité
- 7** Trois scénarios possibles
- 8** Argumentaire en faveur
de l'adoption
d'un Pacte Finance-Climat
- 19** Déploiement de la transition
écologique en France grâce
au Pacte Finance-Climat
- 29** Le Pacte Finance-Climat
en action
- 30** Zoom sur quelques faits
marquants
- 34** Partenaires
- 35** Rapport moral 2018
- 36** Rapport financier 2018
- 38** Soyez vous aussi acteurs
du Pacte Finance-Climat
- 39** Contacts

ÉDITO

Aujourd'hui la prise de conscience de la crise climatique est de plus en plus forte et ne touche pas seulement les citoyens. L'enjeu climatique a été porté par de nombreuses listes aux élections européennes, en France comme dans la plupart des pays européens. Mais la bataille du climat n'est pas gagnée pour autant... loin s'en faut !

Une des nécessités pour réussir la transition écologique est de disposer d'une vraie politique énergétique européenne. Pour l'instant, ces prérogatives sont laissées aux nations. Toutefois, sans une vraie politique commune de l'énergie, nous ne réussirons pas à atteindre les objectifs fixés au niveau européen.

La mise en place d'une Banque européenne du climat et de la biodiversité et d'un Budget dédié contribueraient à doter l'Europe et l'ensemble de ses États membres de moyens à la hauteur des enjeux dans un souci d'équité et de responsabilité partagée.

Le nouveau Parlement européen est installé et les principales fonctions institutionnelles sont attribuées. De nombreux parlementaires européens ont déjà apporté leur soutien au Pacte Finance-Climat, notamment sous l'impulsion de Pierre Larroustourou, député européen, et l'un de ses concepteurs. Mais il faudra par notre action élargir le soutien pour avoir une majorité de parlementaires comme nous l'avons fait avec les parlementaires français.

Dans ce contexte, le Pacte Finance-Climat entend redoubler d'efforts pour s'inscrire dans une dynamique collective forte et fédératrice visant l'adoption de mesures de financement de la lutte contre le dérèglement climatique conséquentes, pérennes, efficaces et socialement justes.

Cela se traduira notamment par une volonté marquée de travailler de concert, à l'échelle européenne, avec l'ensemble des associations portant des solutions de financement ainsi qu'avec les acteurs privés et publics conscients que **les six premiers mois de la nouvelle mandature européenne seront cruciaux. Le climat ne peut pas attendre cinq années supplémentaires.**

Le Pacte Finance-Climat va également mobiliser ses forces pour aller à la rencontre des décideurs dans les autres pays de l'Union (gouvernements, parlementaires, acteurs économiques, syndicats et ONG) afin de les convaincre de l'impérieuse nécessité d'agir concrètement et maintenant en faisant adopter le Pacte Finance-Climat.

Enfin, en France, nous allons poursuivre notre travail de plaidoyer et de mobilisation de tous les acteurs de la société civile ainsi que des élus pour amplifier encore l'influence des propositions portées par le Pacte Finance-climat.

Nous vous savons engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique et sensibles aux idées portées par le Pacte Finance-Climat. Aussi nous vous invitons résolument, si ce n'était déjà fait, à devenir acteur du Pacte pour gagner ensemble la bataille du climat.

Fort de l'implication de ses bénévoles, dont on salue ici l'engagement, le Pacte Finance-Climat fait progresser ses idées. Toutefois cela n'est rien en comparaison de la dynamique que nous pourrions insuffler ensemble.

Jean Jouzel

Vice-président du groupe scientifique du Giec de 2002 à 2015

Directeur de recherche émérite au CEA

Membre du CESE

Président d'honneur du Pacte Finance-Climat



Bruno Léchevin

PDG de l'ADEME de 2013 à 2018

Délégué Général du Pacte Finance-Climat



PACTE FINANCE-CLIMAT

PERSPECTIVES



En 18 mois d'existence, l'idée d'un Pacte Finance-Climat a largement progressé dans le débat politique, jusqu'à devenir l'un des sujets des dernières élections européennes. La création d'une Banque européenne du climat et de la biodiversité figurait dans les programmes de nombreuses listes en France, mais aussi en Espagne, en Belgique et en Allemagne.

Notre action engagée au niveau européen doit maintenant fortement s'amplifier.

À cette fin, nous allons développer des partenariats avec les ONG européennes engagées contre le dérèglement climatique. Nous allons aussi aider les comités locaux du Pacte Finance-Climat en Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Belgique à se structurer et à se multiplier. Nous envisageons cet automne la création d'un événement en Allemagne rassemblant toutes ces initiatives citoyennes européennes afin d'amplifier leur écho auprès du Parlement européen et de la Commission.

Dès la rentrée, nous allons échanger et collaborer avec les parlementaires européens porteurs du projet de Pacte Finance-Climat demandant :

- l'arrêt des subventions européennes et des financements de la Banque Européenne d'Investissement aux énergies fossiles ;
- l'adoption du Pacte Finance-Climat européen ;
- l'exclusion des investissements climat dans le calcul du déficit budgétaire des États (règle des 3 % du pacte de stabilité et de croissance) ;
- l'instauration de la Taxe carbone aux frontières de l'Europe.

En complémentarité, comme nous l'avons réussi auprès des parlementaires français, nous mènerons des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des par-

lementaires européens (hormis ceux d'extrême droite) afin d'obtenir la majorité.

Dans ce cadre, nous allons interpellier les nouvelles présidentes de la Commission européenne et de la Banque Centrale Européenne, Mesdames Ursula von der Leyen et Christine Lagarde.

Nous participerons activement à toutes les initiatives allant dans le même sens, qu'elles émanent des associations ou des parlementaires, notamment pour la nécessaire mise en place de la Contribution Climat Énergie rédigée en 2009 dans une commission d'experts présidée par l'ancien Premier ministre Michel Rocard et portée par les ministres des Finances et de l'Écologie, Madame Christine Lagarde et Monsieur Jean-Louis Borloo.

Nous continuerons notre travail de veille scientifique. Pour cela, nous multiplierons les échanges avec les spécialistes du climat fort de l'implication et des contributions de Jean Jouzel, cofondateur du Pacte Finance-Climat. De même, nous associerons les experts de l'économie et de la finance.

Nous voulons poursuivre nos échanges avec les collectivités territoriales. Elles sont l'échelon efficace pour mettre en œuvre des actions concrètes de lutte contre le dérèglement climatique. De même, nous continuerons d'échanger avec les organisations syndicales et les associations de responsables d'entreprises.

Enfin, Nous amplifierons notre action de sensibilisation et d'éducation auprès de l'ensemble des citoyens.



Le Pacte Finance-Climat est une opportunité historique pour répondre conjointement à la crise du climat, au déficit d'emplois de qualité et à la perte de sens du projet européen.

Il comprend deux outils : la Banque européenne du climat et de la biodiversité et le Fonds européen climat et biodiversité. Le projet de traité que nous proposons n'a d'autre vocation que de servir de support de négociations entre les États membres, à l'image du Pacte mondial pour l'environnement, proposé en 2017 par un think-tank français et qui est aujourd'hui en cours de négociation aux Nations Unies.

1 | CRÉER UNE « BANQUE EUROPÉENNE DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ » (BECB)

1.1. CADRE JURIDIQUE

Le Pacte prévoit de constituer une filiale de la Banque européenne d'investissement (BEI) dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière. L'article 28 du **Protocole** (n° 5) annexé au **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne** prévoit la possibilité pour la BEI de créer une telle filiale, sur décision du Conseil des Gouverneurs de la BEI. C'est sur cette base que le Fonds européen d'investissement a été créé en 1994, en vue de favoriser un soutien accru aux petites et moyennes entreprises.

1.2. OPÉRATIONS

Les statuts de la Banque européenne du climat et de la biodiversité tels que rédigés par le groupe de juristes chargé de la préparation du Pacte disposent que cet instrument n'aurait qu'un seul objectif, à la fois simple et opérationnel : favoriser « la transition vers une économie à forte efficacité énergétique et faible en carbone en protégeant la biodiversité » (article 2, **Statuts de la Banque européenne du climat et de la biodiversité**).

Ses ressources et ses instruments sont exclusivement dirigés vers ce but de long terme. Sa politique de prêts à taux privilégié constitue une opportunité de financement d'investissements riches en emplois.

Les statuts présentent une typologie des opérations autorisées, telle que l'isolation des bâtiments, le développement et la diffusion des énergies renouvelables, le soutien à l'investissement productif et écologique dans les secteurs des transports ou la promotion de l'agroécologie (article 12). Chaque État disposerait d'un droit de tirage de 2 % de son PIB par an. Cela représenterait par exemple 65 milliards d'euros pour l'Allemagne ou 45 milliards d'euros pour la France chaque année.

Sur le modèle du Fonds européen d'investissement, nous proposons que 60 % du capital de la Banque européenne du climat et de la biodiversité soient détenus par la BEI, 10 % par l'Union européenne et les 30 % restants par les États membres qui souhaitent s'engager dans cette avant-garde. Les statuts prévoient une possibilité de financement de projets en dehors du territoire de l'Union européenne sur décision de l'Assemblée générale.

1.3. GOUVERNANCE

Outre un Conseil d'administration et une Assemblée générale dont les compétences sont identiques à celles prévues dans les **Statuts du Fonds européen d'investissement**, la gouvernance de la Banque européenne du climat et de la biodiversité fait place à la société civile. Un Comité stratégique est créé à cet effet. Ce sera un organe consultatif, composé de représentants d'ONG, de scientifiques, de membres du Comité européen des régions et du Conseil économique et social européen. Ce comité sera amené à se prononcer sur les opérations menées et à émettre

des recommandations à chaque niveau de décision (articles 27 et 28).

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration rende un rapport annuel sur les opérations de la Banque (article 22). Un rapport annuel d'audit d'experts indépendants notamment nommés par le Comité stratégique est également prévu (article 31).

La compétence de la Cour de Justice de l'Union européenne est enfin affirmée, à l'occasion de tout litige résultant d'une décision d'un des organes de la Banque européenne du climat et de la biodiversité présumée contraire au droit de l'Union européenne (article 34).

2 | CRÉER UN « FONDS EUROPÉEN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ » (FECB), UN BUDGET D'AMPLEUR INÉDITE POUR CONDUIRE DES POLITIQUES EUROPÉENNES À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

2.1. AMBITION

Si de nombreuses initiatives et propositions ont été formulées tant par les États membres que par les institutions de l'Union, l'idée d'un Fonds européen climat et biodiversité propose une ambition inédite : financer **un budget de 100 milliards d'euros par an**, qui serait uniquement destiné à la transition écologique en Europe, en Afrique et sur tout le pourtour de la Méditerranée.

2.2. FINANCEMENT D'UN BUDGET DÉDIÉ

Une des priorités politiques est de n'affecter ni les ménages, ni les acteurs économiques vulnérables à une taxation. Ce Fonds serait donc alimenté par une contribution des entreprises opérant dans l'Union européenne. Cette contribution prendrait la forme d'un prélèvement sur les bénéfices avant impôts au-dessus d'un seuil de chiffre d'affaires. **Les petites entreprises et les artisans ne seraient pas concernés par cette fiscalité.**

Cette contribution serait variable en fonction de l'évolution du bilan carbone de l'entreprise. Ce bilan carbone est obligatoire depuis la **directive 2014/95/UE** sur la publication d'informations non-financières. Une entreprise qui se donnerait les moyens de diminuer son bilan carbone verrait diminuer sa contribution au Fonds européen climat et biodiversité.

PACTE FINANCE-CLIMAT

TROIS SCÉNARIOS POSSIBLES POUR PARVENIR À L'ADOPTION DU PACTE FINANCE-CLIMAT



SCÉNARIO A : UN RÈGLEMENT EUROPÉEN

L'Union européenne est compétente pour mettre en place une fiscalité environnementale à la condition de l'unanimité au sein du Conseil (article 192 du **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**). Les risques budgétaires inhérents au changement climatique pourraient fonder une décision à l'unanimité des États. Néanmoins, cette option est peu crédible pour des raisons politiques évidentes.

SCÉNARIO B : UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Dans les dispositions prévues notamment par l'article 20 du **Traité sur l'Union européenne**, il suffit de 9 États membres pour prendre l'initiative d'une coopération renforcée.

La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne confirme qu'une coopération renforcée en matière fiscale est conforme au droit de l'Union¹.

Compte tenu de ce que le Fonds européen climat et biodiversité financerait des investissements liés à la transition écologique, qui représente un gisement important d'emplois non délocalisables, les avantages pour les États prenant part à cette coopération renforcée pourraient l'emporter largement sur les coûts que représente cette nouvelle imposition.

SCÉNARIO C : UN ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL

La forme d'un traité intergouvernemental, hors du cadre formel des traités de l'Union européenne, paraît **la voie la plus réaliste**.

Un tel traité intergouvernemental serait ouvert à l'adhésion de tous les États membres de l'Union européenne, mais n'empêche pas le progrès rapide d'une avant-garde formée par un petit nombre de pays.

Le **Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité** (2012) constitue un précédent crédible d'accord intergouvernemental compatible avec les répartitions de compétences entre l'Union européenne et les États membres. La jurisprudence de la Cour de justice établit également que le droit de l'Union ne s'oppose pas à la conclusion d'un tel accord intergouvernemental².

Rappelons aussi que le traité créant l'espace Schengen (1985) n'a été ratifié que par 5 États à son origine, avant de compter à ce jour 26 États participants.

Le point commun à ces trois scénarios est le vote du Conseil des Gouverneurs de la BEI pour la création de la Banque européenne du climat et de la biodiversité.

UN PROGRÈS DÉMOCRATIQUE : UNE UNION POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Le Pacte Finance-Climat renforce également la dimension démocratique de l'Union européenne. Au sein de celle-ci, nous proposons de créer une **Union pour le climat et la biodiversité**. Chaque année, un Parlement de l'Union pour le climat et la biodiversité définit le taux de la contribution climat et les différents projets qu'elle permet de financer.

Ce Parlement de l'Union pour le climat et la biodiversité sera logé dans le Parlement européen. Il sera composé des députés européens élus dans les États volontaires pour s'engager dans cette Union.

¹. CJUE, Royaume-Uni contre Conseil, affaire C-209/13, 30 avril 2014.

². CJUE, Thomas Pringle contre Gouvernement de l'Irlande, affaire C-370/12, 27 novembre 2012.



1 | CADRAGE MACRO-ÉCONOMIQUE

1.1. QUELS SONT LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Les stratégies de l'Union européenne ou de la France en matière de transition écologique convergent sur trois objectifs majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la réduction de la consommation d'énergie. L'objectif de long terme de neutralité carbone en 2050 constitue l'horizon souhaitable de ces trois canaux complémentaires de politiques publiques.

1.2. QUELS BESOINS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Les besoins sont doubles. Il faut à la fois obtenir des investissements publics et privés additionnels pour combler le déficit de financement en fonction des besoins identifiés et réorienter une partie des investissements existants dans les secteurs concernés (notamment ceux destinés à la subvention des énergies fossiles, estimés à 112 milliards d'euros par an dans l'Union européenne selon le Réseau Action Climat³).

En volume, les investissements additionnels se comptent en centaines de milliards à l'échelle européenne. Une des estimations les plus globales a été effectuée par la Cour des comptes européenne dans son rapport *L'action de l'UE dans le domaine de l'énergie et du changement climatique* (2017, §132) :

En pratique, on constate une **déconnexion entre les programmes issues des stratégies nationales d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et les capacités de financement effectivement dégagées sur les marchés.**

EXEMPLES D'ESTIMATION DES COÛTS ÉCONOMIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR L'UE

Atténuation du changement climatique

Entre 2021 et 2030, il sera nécessaire d'investir chaque année 1 115 milliards d'euros dans les secteurs suivants pour atteindre les objectifs de l'Union à l'horizon 2030 :

- 736 milliards d'euros dans le secteur des transports,
- 282 milliards d'euros dans le secteur résidentiel et dans le secteur des services,
- 78 milliards d'euros dans les réseaux, dans la production et dans les chaudières industrielles,
- 19 milliards d'euros dans l'industrie.

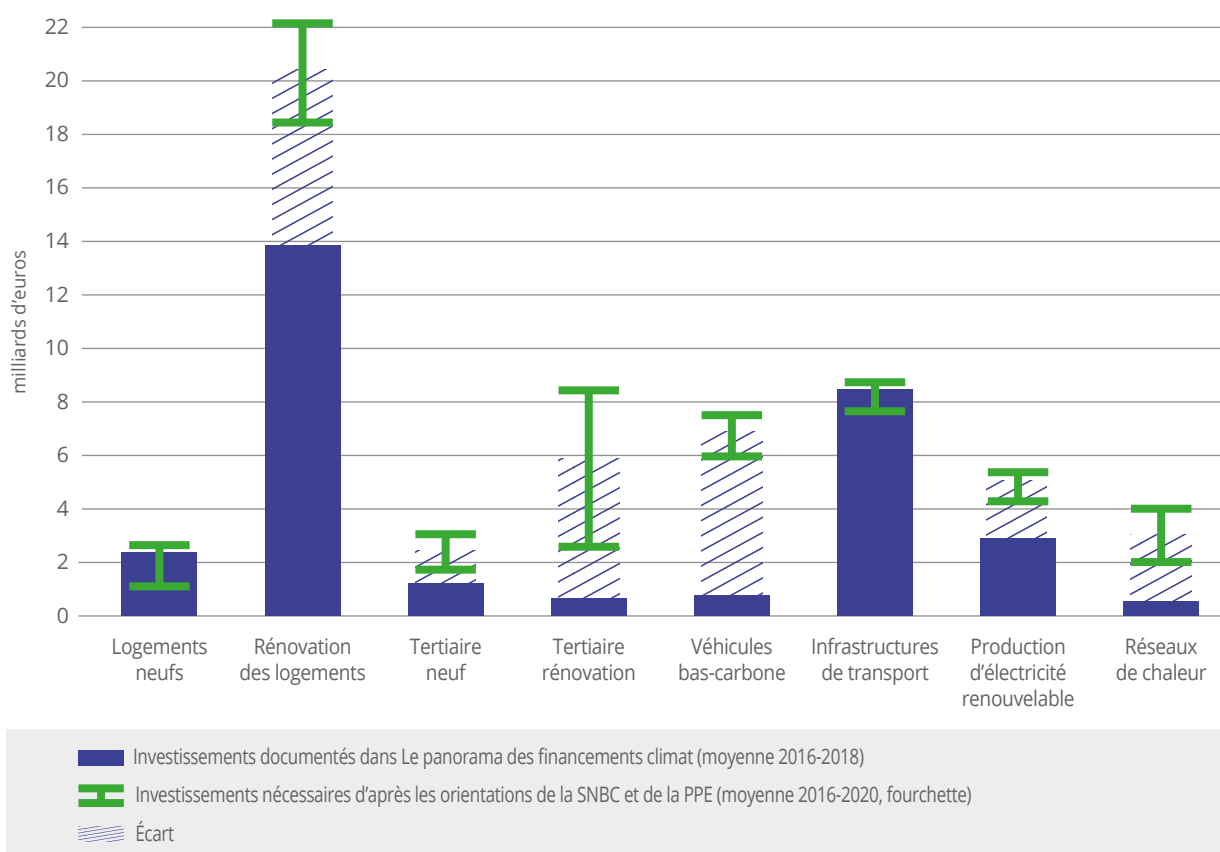
Adaptation

Dans un scénario de *statu quo*, si aucune mesure publique d'adaptation n'est prise, les changements climatiques anticipés à l'horizon 2080 coûteraient chaque année 190 milliards d'euros, à prix constants, aux ménages de l'ensemble de l'UE, c'est-à-dire presque 2 % du PIB actuel de l'Union. Retarder l'adaptation, ou ne pas agir du tout, pourrait faire substantiellement augmenter le coût total du changement climatique.

3. Phase-out 2020: Monitoring Europe's fossil fuel subsidies, 2018, Climate Action Network.

Au niveau français, le graphique ci-dessous illustre les écarts entre les ambitions de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et les investissements recensés (issu du document *Déployer la transition écologique en France grâce au Pacte Finance-Climat, 2019*).

RÉPARTITION DES ÉCARTS ENTRE LES INVESTISSEMENTS RECENSÉS DANS LE PANORAMA ET LES BESOINS D'INVESTISSEMENT IDENTIFIÉS DANS LA SNBC ET LA PPE



Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2018

Au-delà des faiblesses de la traduction financière des programmations politiques, le financement de la transition écologique souffre de contraintes structurelles sur le marché bancaire. La politique des banques d'investissement étant principalement dirigée vers des objectifs de rentabilité de court terme, les projets relatifs à la transition sont confrontés à une « falaise financière ». Les délais internes de rentabilité de ce type d'investissements constituent une entrave à un financement privé. Ce constat est notamment précisé par la Cour des comptes européenne.

[La difficulté de prévoir les coûts de l'adaptation et les bénéfices probables des investissements dans l'adaptation se traduit par] des difficultés sur le plan des méthodes traditionnelles d'audit de rentabilité, d'analyse coûts-avantages et de contrôle

de la performance. L'adaptation nécessite une planification et des décisions à long terme concernant les infrastructures majeures, telles que les installations d'approvisionnement en eau, les systèmes d'irrigation et les dispositifs de protection contre les crues. En l'absence des mesures incitatives appropriées, les forces du marché et les analyses coûts-avantages conventionnelles pourraient ne pas conduire aux investissements optimaux pour de telles mesures d'adaptation à long terme. (L'action de l'UE dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, Cour des comptes européenne, 2017, §220)

Dans un rapport de 2012, la Cour constatait que **les délais de récupération des investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE atteignaient en moyenne 50 ans**, voire 150 ans dans certains cas. (in *Rentabilité*

des investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans le cadre de la politique de cohésion, Cour des comptes européenne, 2012).

De surcroît, la mise en place de mesures de régulation financière après 2010 fragilise indirectement le financement de la transition écologique. Les mesures visant à renforcer la résilience du système bancaire (augmentation des fonds propres et de liquidités) ont paradoxalement pénalisé l'émission de prêts à maturité longue.

Face à ces défaillances de marché, il est impératif de trouver de nouvelles voies de financements de long terme.

1.3. COMMENT LE PACTE PALLIE-T-IL LE SOUS-FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le Pacte est un instrument qui articule le court terme et le moyen terme.

Les publications des scientifiques exhortent les États à adopter des mesures urgentes afin d'éviter l'irréversibilité des conséquences du changement climatique. Cette exigence de court terme est desservie par l'inadéquation des outils financiers disponibles.

Le Pacte permet de mobiliser les capitaux nécessaires à grande échelle, à faible coût, via l'intermédiation avec les marchés de capitaux (la Banque) et permet de subventionner les politiques de lutte contre le changement climatique (le Fonds). **Le Pacte combine l'urgence de la mobilisation massive de capitaux et la nécessité de visibilité sur le long terme.** Son adoption favoriserait un amorçage financier à la hauteur des enjeux.

1.4. POURQUOI NE PAS « VERDIR » LE BUDGET EUROPÉEN ET LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) PLUTÔT QU'AJOUTER DE NOUVELLES DÉPENSES ET DE NOUVEAUX PRÊTS PUBLICS ?

Aujourd'hui, environ 20 % du budget européen et 30 % des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) vont au climat. Augmenter ces pourcentages serait évidemment une bonne chose, mais resterait très insuffisant. Même si l'intégralité du budget européen (autour de 180 milliards d'euros par an) et des prêts de la BEI (autour de 80 milliards d'euros par an) était

consacrée à la transition écologique (ce que personne n'envisage, d'autres politiques devant être financées), nous n'atteindrions pas les 1 115 milliards d'euros de financements verts annuels (environ 7 % du PIB européen) que la Cour des comptes européenne juge nécessaires pour tenir nos objectifs climatiques. Il faut augmenter le budget et massifier les prêts.

1.5. QUELLE EST LA VALEUR DU TEXTE DU PACTE FINANCE-CLIMAT PRÉSENTÉ LE 19 FÉVRIER 2019 ?

Ce texte constitue une base de négociation pour les États membres et les institutions de l'Union européenne. Sa rédaction par des juristes en février 2019 reflète des partis pris qui n'ont que valeur d'exemples. **Le texte publié n'a d'autre vocation que d'illustrer la vraisemblance d'un tel acte juridique.**

Le modèle retenu est le processus qui a mené à la présentation par la France aux Nations Unies d'un projet de Pacte mondial pour l'environnement en 2017. Rédigé par la Commission environnement du Club des juristes et un groupe d'experts internationaux consultés par le Président du Conseil constitutionnel, il a été formellement présenté à la Sorbonne au Président de la République le 24 juin 2017. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre qui a suivi, Emmanuel Macron a porté une proposition formelle en faveur de l'adoption du Pacte mondial pour l'environnement. Cette initiative a ensuite prospéré dans les institutions onusiennes. L'ONU Environnement (ancien Programme des Nations Unies pour l'Environnement) organise, à l'heure de la rédaction de la présente note (mai 2019), des négociations entre États membres visant à faire de cette initiative française un traité international. Dans une démarche européenne et non internationale, les acteurs du Pacte Finance-Climat ont souhaité reproduire ce processus en rédigeant un projet de texte appelé à être présenté au Conseil européen par un ou plusieurs États membres.

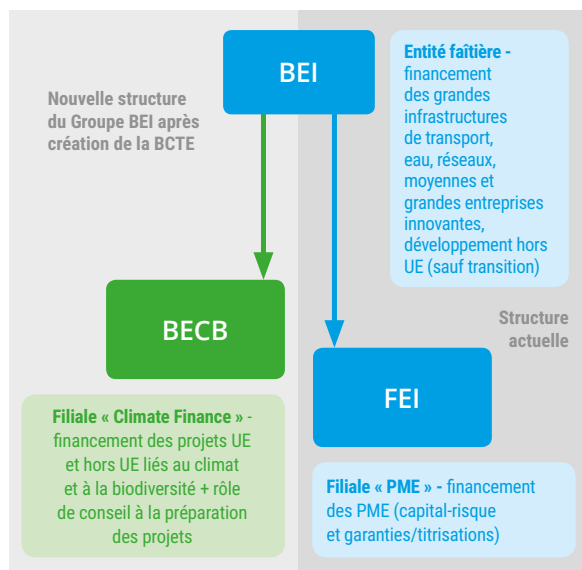
Les choix opérés par les rédacteurs du Pacte Finance-Climat ne sont pas figés. **Pour davantage de clarté sur les partis pris du texte, il a été décidé que les articles et les chiffres faisant l'objet d'arbitrages en interne soient mis entre crochets.** Ainsi, le lecteur averti pourra repérer ce qui a été décidé, tout en gardant à l'esprit que les choix effectués ne sont qu'indicatifs et pourront parfaitement être amendés en fonction des orientations des négociateurs d'un Pacte Finance-Climat.

2 | LA BANQUE EUROPÉENNE DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

2.1. QUELLES VOIES POUR CRÉER LA BANQUE EUROPÉENNE DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les rédacteurs avaient le choix de fonder cette structure au sein de plusieurs cadres institutionnels. Si telle Banque peut potentiellement être accueillie au sein de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), d'un autre groupe, ou faire l'objet d'une création *ad-hoc*, les rédacteurs du Pacte Finance-Climat ont choisi d'en faire une filiale du groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI), fondée en 1958.

Ce parti pris n'est pas figé. Il se fonde sur un calcul d'opportunité. Constituer une filiale de la BEI présente l'avantage de se reposer sur un précédent, la création du Fonds européen d'investissement en 1994 pour soutenir les petites et moyennes entreprises.



L'article 28 du Protocole (n° 5) au *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* prévoit la possibilité pour la BEI de créer une telle filiale, sur décision unanime de son Conseil des Gouverneurs (les ministres des Finances des États membres de la Zone euro). Cette structure sera dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière.

Il est néanmoins tout à fait envisageable d'utiliser la BEI elle-même, dont 30 % environ des investissements annuels vont déjà au climat, pour octroyer ces financements verts supplémentaires massifs à condition de créer en son sein une « *business unit* », pour avoir une visibilité claire sur l'exécution de la stratégie, recruter des experts et constituer des équipes.

2.2. LA CRÉATION DE LA BANQUE SERAIT-ELLE COMPROMISE EN CAS D'ÉTAT MEMBRE RÉFRACTAIRE AU SEIN DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BEI ?

Nous prenons le pari politique que chaque État trouvera son intérêt à voter la création de la Banque. Les États membres de l'Union financent en partie leurs politiques budgétaires sur les marchés financiers. L'intérêt de constituer une telle banque publique est d'offrir à chacun d'entre eux des conditions de financement privilégiées par rapport aux taux du marché.

La crise des dettes souveraines de 2010-2011 a montré la volatilité des taux d'intérêts appliqués par les banques privées aux États les plus endettés. Certains pays d'Europe du Sud connaissaient des taux dépassant les 10 points, alors que d'autres États profitaient de coûts de financement proches de zéro. **Profiter d'une garantie publique sur l'emprunt destiné à des dépenses favorisant la transition écologique est donc un moyen indirect de contournement de la spéculation sur la dette des États.**

2.3. QUELS TYPES D'OPÉRATIONS LA BANQUE SERAIT-ELLE AMENÉE À EFFECTUER ?

Les activités de la Banque européenne du climat et de la biodiversité sont précisées à l'article 3 de ses Statuts : elle offre « des financements, en particulier sous forme de prêts, de garanties, de participations dans des fonds d'actions ou directement dans les fonds propres d'entités ad hoc, et d'autres obligations financières, sous quelque forme légalement admissible, à ses membres ou à des entreprises privées ou publiques. »

2.4. L'ENDETTEMENT DES ÉTATS N'EST-IL PAS DÉJÀ TROP ÉLEVÉ ?

Le niveau optimal d'endettement des États fait l'objet de beaucoup de controverses entre économistes. En pratique, elle varie fortement entre les États de l'Union européenne (de 8 % en Estonie à 179 % en Grèce). L'apport majeur de la Banque européenne du climat et de la biodiversité est contenu dans l'article 15.2 de ses Statuts :

La BECB effectue ses investissements en titres de créance éligibles et en capital à des **conditions privilégiées**, en fonction des conditions du marché ou, si elle est spécifiquement financée par des subventions, à **taux zéro**. Les opérations de la BECB doivent assurer sa viabilité financière de manière à **obtenir et conserver la notation de crédit la plus élevée possible**.

La BECB cumule garantie publique et conditions privilégiées de crédit. En clair, **les États s'y financent pour moins cher que sur les marchés financiers « privés » et la Banque ne peut faire défaut**. Les membres de la BECB sont la BEI, l'UE représenté par la Commission européenne et les États membres de l'UE (article 5.1). Les actionnaires de la BECB sont ses membres et les personnes morales du secteur financier dont les objectifs sont compatibles avec ses propres missions (article 2 : L'objet de la BECB est de favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et sobre en carbone tout en protégeant la biodiversité dans l'Union européenne, par la mobilisation des fonds nécessaires aux stratégies d'atténuation du changement climatique). Cela évitera que les prêts autorisés par la BECB ne soient détournés de leur visée initiale.

La dette ne sera pas portée, loin s'en faut, par la seule puissance publique : les prêts de la BECB seront aussi destinés aux entreprises et aux ménages, acteurs centraux de la transition écologique. Et lorsque les États et les collectivités territoriales emprunteront, ce sera pour financer des dépenses d'investissement, à distinguer des dépenses courantes dans le calcul de leur déficit budgétaire.

2.5. POURQUOI FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ESSENTIELLEMENT PAR DE LA DETTE (VIA DES EMPRUNTS À TAUX PRIVILÉGIÉ AUPRÈS LA BECB) PLUTÔT QUE PAR DES PRÉLÈVEMENTS⁴ ?

La dette permet de financer des projets rentables, quand un budget – provisionné – doit être employé au financement de projets non rentables, mais nécessaires pour atteindre nos objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Or la plupart des dépenses relatives à la transition écologique rapporteront. Les faits le montrent déjà : les financements verts de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la KfW (banque de développement allemande), de la Banque publique d'investissement (BPI), mais aussi de la BNP Paribas, d'ING, sont rentables. Et leurs rendements sont souvent comparables à ceux des investissements traditionnels.

2.6. COMMENT DISTINGUER CE QUI, DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SERA RENTABLE DE CE QUI NE LE SERA PAS ?

Ce n'est pas toujours facile et les différents acteurs économiques emprunteront parfois pour financer des projets qui s'avéreront non rentables. L'investissement dans les énergies renouvelables, moyen déjà le plus compétitif pour produire de l'énergie sur cette planète, est, par exemple, un investissement sûr. Mais il faudra aussi prendre des risques, quitte à ce que la puissance publique se porte garante d'entreprises qui se lanceront dans des projets dont la rentabilité est plus incertaine : ce que les États ont fait à l'époque de la construction des chemins de fer. Ces incertitudes, inévitables dans un monde qui se recomposera, pèsent peu au regard de la certitude du péril environnemental et de son impact systémique. Au fur et à mesure de la transition, ce qui n'était pas rentable à un moment du processus pourra le devenir par la suite.

4. Qu'il s'agisse de réaffecter une partie de nos dépenses (en premier lieu celles qui sont contraires à nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, comme les subventions aux énergies fossiles) ou de prélever de nouvelles recettes.

2.7. COMMENT S'ASSURER QUE LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE FINANCENT EFFECTIVEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le projet de statuts de la BECB arrête une définition très stricte de l'objet de ses activités :

L'objet de la BECB est de favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et sobre en carbone tout en protégeant la biodiversité dans l'Union européenne, par la mobilisation des fonds nécessaires aux stratégies d'**atténuation du changement climatique** (article 2.1 des Statuts de la Banque européenne du climat et de la biodiversité).

À cet objet s'ajoute une référence explicite aux **objectifs environnementaux de l'UE** (préservation, protection et amélioration de la qualité de l'environnement ; protection de la santé des personnes ; utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles...) : « La BECB a pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union européenne, en particulier ceux énoncés à l'article 191(1) du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*. » (article 3 des Statuts).

S'appuyant sur l'expertise déjà confirmée de la Banque européenne d'investissement en matière d'investissements verts, la **BECB a un rôle de conseil auprès des destinataires de ses instruments financiers**, notamment du point de vue de la viabilité technique et économique des projets qui lui seront soumis. Les statuts prévoient un **département de conseil** au sein de sa structure pour faire valoir cette expertise (article 3.4 des Statuts).

Enfin, l'article 12 des Statuts présente une typologie très précise des projets appelés à être financés, tels que l'isolation des bâtiments, les transports propres, le développement de l'agroécologie ou la conservation de la biodiversité.

2.8. LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE VERTE INTERNATIONALE NE SERAIT-ELLE PAS PLUS EFFICACE QUE CETTE BANQUE ?

La France fait partie des États précurseurs en matière d'émission d'obligations vertes. Cependant, les produits financiers destinés à financer la transition écologique ne peuvent pas être considérés comme assez mûrs et assez répandus pour faire face aux besoins à court terme.

Au seul niveau européen, les directives réglementant les secteurs bancaire (« CRD IV ») et de l'assurance (« Solvabilité II ») n'offrent pas de définition de produits dits « verts » ou « bruns ». En termes techniques, **la finance verte souffre de l'absence d'une véritable taxonomie**. À ce jour, la Commission européenne a adopté une approche plutôt active en la matière, en vue d'une réforme des directives mentionnées. Le principal défi est de parvenir à une définition satisfaisante des investissements dits « bruns », notamment ceux dirigés vers l'énergie nucléaire, dans un contexte de pression des groupes d'intérêts du secteur.

2.9. DANS UN CONTEXTE DE FORTE LIQUIDITÉ OÙ LES TAUX SONT TRÈS BAS, QUELLE EST L'UTILITÉ D'UNE BANQUE PUBLIQUE PAR RAPPORT AUX BANQUES PRIVÉES ?

Nous vivons dans une économie carbonée, où l'essentiel des financements ne va pas à ce qui est vert. La situation exige d'agir vite et fort, l'inertie des banques privées est trop grande. Les banques publiques de développement ont un effet « signal », de par leur actionnariat (les États) ou leur notation (triple A), et d'« entraînement », grâce aux mécanismes de cofinancement et de garanties. La BECB constituera un instrument puissant pour flécher l'argent vers la transition écologique et réorienter la finance vers une économie durable. D'abord, parce qu'elle lèvera de la dette sur les marchés financiers. Ensuite, parce qu'elle déclenchera des financements privés. Le BEI, par exemple, a un effet multiplicateur de 3 : pour 1 prêt qu'elle accorde, 3 le sont par des banques privées.

Par ailleurs, une banque publique européenne permettra à chaque État de l'Union de se financer dans les mêmes conditions privilégiées. Les taux auxquels les pays empruntent actuellement sur les marchés sont très bas et devraient le rester, mais il existe des différences sensibles entre les pays du Nord de l'Europe et ceux du Sud. Les prêts accordés par la BECB mettraient tous les pays de l'UE sur un pied d'égalité pour financer la transition écologique.

2.10. COMMENT S'ASSURER QUE LES BANQUES DE DÉTAILS RELAIERONT LES PRÊTS DE LA BECB AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES ?

Si les banques de détail y trouvent leur intérêt, elles suivront. Il faut établir un modèle qui leur permette de

faire une marge après couverture des coûts opérationnels (traitement de centaines de milliers de dossiers, largement opéré par robots) et du risque de crédit.

2.11. QUELLE EST L'AMPLEUR DES CAPITAUX QUE LA BANQUE POURRAIT ENGAGER ?

Il a été volontairement décidé d'attribuer un faible capital de départ à la BECB (4,5 milliards d'euros) pour des raisons d'acceptabilité politique unanime par le Conseil des États membres. Ce capital devra nécessairement être rehaussé, si l'on veut atteindre l'objectif annoncé par les concepteurs du Pacte Finance-Climat qui, en lien avec les préconisations du rapport de N. Stern sur les coûts du changement climatique (*Stern Review of Economics*, 2006), devraient atteindre l'équivalent de 2 points de PIB de chaque État. Par conséquent, les capacités de prêts de la Banque sont indexées à un capital de départ engagé par les États membres.

L'enjeu central est que les États dotent la banque d'un capital conséquent, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards d'euros, pour qu'elle soit en mesure, chaque année, d'accorder aux différents acteurs économiques des prêts à hauteur des besoins que réclame la transition écologique. On peut imaginer, sur la base des banques de développement existantes, que son effet de levier sur nouveaux financements serait de 3 : tous les ans, elle pourrait lever une dette 3 fois supérieure à ses fonds propres pour octroyer ses prêts.

2.12. QUELLES PISTES D'AMÉLIORATION DU PROJET DE STATUTS DE LA BANQUE ?

Il a été décidé de ne pas laisser place explicitement au rôle de la Banque centrale européenne (BCE) dans la montée en capital de la BECB.

Ce projet s'est gardé d'ajouter une prise de participations préférentielle et gratuite, au moyen de la création monétaire, par la BCE dans la BECB. Ce projet n'évoque pas non plus la possibilité que la BCE s'engage à acheter plusieurs centaines de milliards d'euros d'obligations de cette nouvelle banque à taux faibles.

Une plus ample implication de la BCE serait pertinente, dans les limites de son indépendance.

2.13. POURQUOI LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE) NE FINANCERAIT-ELLE PAS ELLE-MÊME LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN EUROPE ? POURQUOI NE LANCERAIT-ELLE PAS UN « GREEN QUANTITATIVE EASING » ?

La mission principale de la BCE est de stabiliser les prix, légèrement en dessous d'une inflation à 2 %.

Lorsque l'inflation est trop faible et que, après avoir abaissé ses taux, la BCE n'est pas parvenue à faire repartir les prix à la hausse, elle peut recourir à une politique monétaire non-conventionnelle, le quantitative easing (QE), qui consiste à injecter des liquidités dans les banques en rachetant une partie des obligations qu'elles détiennent (très majoritairement des obligations souveraines, c'est-à-dire des dettes d'États).

Lorsque les prix repartent à la hausse et que le danger déflationniste est écarté, la BCE ne peut pas continuer à « faire tourner la planche à billets », qui entraînerait une destruction de l'épargne des Européens. Elle a ainsi mis un terme à son QE en fin d'année dernière, après avoir créé, entre mars 2015 et décembre 2018, 2 600 milliards d'euros (soit un peu moins de 700 Mds€/an). Elle ne saurait prendre en charge dans la durée le financement de la transition écologique, quelle que soit l'inflation.

On peut souhaiter néanmoins – elle est indépendante – qu'elle accompagne la transition écologique dans le cadre de sa mission de stabilité des prix.

Ainsi, plutôt que d'intervenir de manière neutre, en respectant les équilibres d'un marché carboné, la BCE pourrait privilégier le rachat d'obligations vertes auprès de la Banque européenne du climat et de la biodiversité lorsqu'elle décidera de relancer un QE. Le marché, qui ne tient pas compte des externalités environnementales, positives et négatives, est aujourd'hui déficient. La BCE pourrait contribuer à corriger ce biais en prenant une part d'actifs verts supérieure à ce qu'elle n'est sur le marché.

Le raisonnement vaut également dans le cas d'une réallocation des sommes créées par la BCE qui lui reviennent lorsque les obligations arrivent à maturité. Cette année, la BCE a décidé de réallouer 200 milliards d'euros.

Dans un même esprit, la BCE pourrait verdir sa politique de collatéral, en appliquant une décote minorée aux actifs verts qu'elle prend comme garanties auprès des banques à qui elle accorde des prêts.

2.14. LA CRÉATION DE CETTE BANQUE NE REPRODUIT-ELLE PAS LES SCHÉMAS DE MESURES PAR LE HAUT, DITES « TOP-DOWN », ALORS QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NÉCESSITE L'IMPLICATION DE CHACUN ?

Pour la première fois, la société civile est associée dans la gouvernance d'un établissement public de

crédit de cette dimension. Un Comité stratégique est créé à cet effet. Ce sera un organe consultatif, composé de représentants d'ONG, de scientifiques, de membres du Comité européen des régions et du Conseil économique, social et environnemental européen. Ce comité sera amené à se prononcer sur les opérations menées et à émettre des recommandations à chaque niveau de décision (articles 27 et 28 des Statuts).

Des mesures de contrôle interne et externe sont également envisagées. Les statuts prévoient que le Conseil d'administration rende un rapport annuel sur les opérations de la Banque (article 22). Un rapport annuel d'audit d'experts indépendants notamment nommés par le Comité stratégique est également prévu (article 31).

3 | LE FONDS EUROPÉEN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

3.1. POURQUOI UN FONDS DE 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN ? COMMENT SE DISTINGUE-T-IL DE LA BANQUE ?

Financer la transition écologique par la dette seule ne suffira pas : toutes les dépenses nécessaires ne seront pas rentables, le retour sur investissement trop long de certaines opérations, comme la construction d'infrastructures ou la rénovation thermique, ne peut pas être supporté par tous les acteurs économiques, la puissance publique devra aller au secours de projets qui n'auront pas trouvé leur rentabilité, etc.

Cet objectif de 100 milliards d'euros a été arrêté par les concepteurs du Pacte comme étant un montant satisfaisant sur lequel fonder un budget climat et biodiversité européen destiné à subventionner la transition écologique en Europe. Contrairement aux opérations de la Banque, le Fonds ne prêtera pas de l'argent aux États. **Sur le modèle des fonds structurels de l'UE déjà opérants, il cofinancera avec les États membres des politiques destinées à la transition écologique.** Le Fonds est un instrument de subventions publiques européennes.

3.2. COMMENT ABONDER LE FONDS EUROPÉEN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ DE 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN ?

Le Pacte Finance-Climat repose sur une **contribution climat progressive** exprimée en ces termes dans le projet de Fonds européen climat et biodiversité :

L'outil principal pour financer le Fonds est une contribution climat des entreprises, allant de [1 % à 5 %] du montant des bénéfices avant impôt. Les petites [et moyennes] entreprises, employant moins de [250] salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel en dessous de [50 millions d'euros ou un bilan annuel en dessous de 43 millions d'euros], sont exonérées du paiement de cette contribution climat (article 8.1 du *Traité créant le Fonds européen pour le climat et la biodiversité*).

Cet impôt progressif varie selon le bilan carbone de chaque entreprise assujettie. La variation du taux appliqué dépend du bilan carbone qu'elle déclare. Ce bilan carbone est obligatoire depuis la directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non-financières. Une entreprise qui se donnerait les moyens de diminuer son

bilan carbone verrait diminuer sa contribution au Fonds européen climat et biodiversité. Il est à noter que l'appropriation de cette obligation de « reporting non-financier » par les entreprises européennes n'est à ce jour pas satisfaisant. La mise en place de cette contribution serait l'occasion de consolider sa mise en œuvre dans chaque État membre, par exemple en confiant le respect de ses modalités à une agence dédiée ou existante.

Les rédacteurs ont prévu que la contribution climat s'applique selon les efforts consentis par chaque entreprise assujettie pour diminuer son bilan carbone. Pour cela, une classification des entreprises a été élaborée selon l'efficacité énergétique de leurs méthodes de production. **Plus l'entreprise se montre vertueuse, plus sa contribution sera modérée.** Le taux sera fixé par la voie parlementaire (voir ci-après).

Les 4 catégories d'entreprises sont distinguées de la manière suivante dans le projet de Pacte :

- les entreprises de **catégorie A** sont les entreprises qui développent des nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables ou des innovations décisives dans le domaine des technologies et des procédés à faibles émissions de carbone ;
- les entreprises de **catégorie B** sont des entreprises qui recourent à des méthodes de production qui présentent une efficacité, calculée comme rapport entre émissions en équivalent CO₂ et une valeur, supérieure d'au moins 50 % à la moyenne du secteur. **Les entreprises de catégories A et B sont soumises aux taux les plus faibles ;**
- les entreprises de **catégorie C** sont des entreprises qui recourent à des méthodes de production dont l'efficacité est proche de la moyenne du secteur, c'est-à-dire dont l'efficacité de la production n'est ni supérieure d'au moins 50 % ni inférieure d'au moins 50 % à la moyenne du secteur ;
- les entreprises de **catégorie D** sont des entreprises qui recourent à des méthodes de production qui présentent une efficacité inférieure d'au moins 50 % à la moyenne du secteur (article 8.3). **Les entreprises de catégorie C et D sont respectivement soumises à des taux intermédiaire et maximum.**

Ces modalités ont été placées entre crochets dans le projet de Pacte. Il s'agit d'arbitrages indicatifs opérés par ses rédacteurs.

3.3. UNE IMPOSITION EUROPÉENNE SUR LES BÉNÉFICES N'EST-ELLE PAS IRRÉALISTE ?

Aucune imposition sur les bénéfices n'existe au niveau européen. On constate d'ailleurs une déconnexion des taux nationaux, laquelle s'explique d'une part par des stratégies de concurrence fiscales interétatiques, d'autre part par l'existence d'une règle d'unanimité en matière fiscale au Conseil, laquelle rend politiquement peu probable toute harmonisation.

Les arguments suivants peuvent être retenus pour instaurer une contribution climat européenne progressive sur les bénéfices des entreprises :

- **elle serait conforme aux traités.** L'instauration d'une telle contribution est conforme à l'objectif de l'article 191, paragraphe 2, du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, qui dispose que la politique de l'Union se fonde sur le principe du pollueur-payeur ;
- **économiquement nécessaire.** On constate une érosion de la base fiscale des États en matière d'impôts sur les sociétés. La moyenne du taux de l'IS dans les États de l'UE a perdu 10 points entre 2010 et 2018 ;
- **politiquement attendue.** De nombreux mouvements de la société civile réclament une harmonisation européenne en la matière, y compris les soutiens du Pacte, lesquels représentent des tendances politiques habituellement éloignées. La Commission Juncker a elle-même appelé à l'adoption de nouvelles ressources propres pour l'UE, dont un taux d'appel de 3 % appliqué sur une assiette commune d'impôt sur les sociétés⁵ ;
- **techniquement faisable.** La directive dite ACCIS proposée en 2016 par la Commission Juncker a proposé une procédure d'assiette commune d'impôt sur les sociétés. Si son adoption a été reportée en raison des débats sur la taxation européenne des GAFAM en 2018, ce plan dispose de la possibilité technique d'un

5. Dans sa proposition de Cadre financier pluri-annuel 2021-2027, 2 mai 2018.

tel schéma d'imposition commune. L'harmonisation des impôts indirects (la TVA notamment) constitue par ailleurs un précédent technique convainquant pour une harmonisation des impôts directs dans l'Union européenne.

3.4. QUELLE STRATÉGIE POUR CONTOURNER LA RÈGLE DE L'UNANIMITÉ EN MATIÈRE FISCALE ?

Prenant acte de la potentielle impasse politique que génère la règle de l'unanimité en matière fiscale au sein du Conseil, les rédacteurs du Pacte ont conçu une stratégie en trois scénarios pour la mise en place du Fonds.

1. Un **règlement européen** effectivement adopté à l'unanimité, au sens de l'article 192 du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*.
2. Une **coopération renforcée** fondée sur la participation d'au moins 9 États membres, au sens de l'article 20 du *Traité sur l'Union européenne*.
3. Un **accord intergouvernemental**, synonyme de traité, entre États membres de l'Union européenne mais en dehors du cadre de cette dernière. Ce choix est précédé de l'exemple du Mécanisme européen de stabilité. Cet accord pourrait être conclu par un nombre d'États éventuellement inférieur au minimum nécessaire pour lancer une coopération renforcée.

La Cour de justice de l'Union européenne a validé non seulement la possibilité d'un scénario de coopération renforcée en matière fiscale⁶ mais aussi validé la possibilité de conclure un accord intergouvernemental entre États membres dans le cadre de leurs compétences⁷.

Nous connaissons néanmoins la difficulté de cette proposition, en France notamment, où l'impôt sur les sociétés est déjà élevé. Et nous savons que si tous les États européens ne s'accordent pas sur cette augmentation, elle accentuera la concurrence fiscale à laquelle ils se livrent déjà au sein de l'Union. C'est pourquoi, nous devons aussi considérer d'autres moyens de financements, comme une taxe verte aux frontières de

l'Union – qui permettrait, en outre, si l'augmentation de l'impôt sur les sociétés était adoptée, de préserver la compétitivité des entreprises européennes – ou une taxation du kérosène. Reste à déterminer combien elles pourraient rapporter précisément.

3.5. COMMENT S'ASSURER QUE LE FONDS FINANCE EFFECTIVEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le projet de traité créant le Fonds reprend l'exacte même typologie de projets soutenus telle que prévue dans les Statuts de la Banque (cf. 2.6 de cette note).

À la différence des financements de la Banque, les concepteurs du Pacte ont imaginé une répartition prédéfinie des subventions issues des recettes du Fonds. Les 100 milliards d'euros annuels de recettes escomptées pourraient à ce titre abonder respectivement des travaux de recherche européens dirigés vers la neutralité carbone (10 milliards d'euros), l'aide à la transition des pays partenaires d'Afrique et du pourtour Méditerranéen (40 milliards d'euros) et vers des projets situés sur le territoire européen (50 milliards d'euros).

3.6. POURQUOI CO-FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE ?

La situation des pays d'Afrique et du pourtour de la Méditerranée présente un **mix énergétique encore fortement dépendant aux énergies fossiles** et de **lourdes entraves à l'accès à l'énergie**. Si certains acteurs comme la Chine, procurent à certains de ces pays des prêts visant à développer leurs capacités énergétiques, les concepteurs du Pacte ont imaginé un canal de subventions continu, régulier et massif visant à diriger des subventions vers des objectifs de transition qui, chacun le sait, n'ont pas de frontière. **Ce mécanisme d'aide directe s'inscrit dans un calendrier d'autant plus urgent que les fonds internationaux de soutien à l'atténuation au changement climatique dans les pays du sud sont en situation de sous-financement.**

6. CJUE, Royaume-Uni contre Conseil, affaire C-209/13, 30 avril 2014.

7. CJUE, Thomas Pringle contre Gouvernement de l'Irlande, affaire C-370/12, 27 novembre 2012.

4 | UNION POUR LE CLIMAT

Comment une Union pour le climat et la biodiversité pourrait-elle être créée à l'intérieur de l'Union européenne ?

L'idée d'Union pour le climat et la biodiversité vise à mobiliser les États membres de l'Union européenne autour de l'ambition sans précédent que constitue le Pacte Finance-Climat.

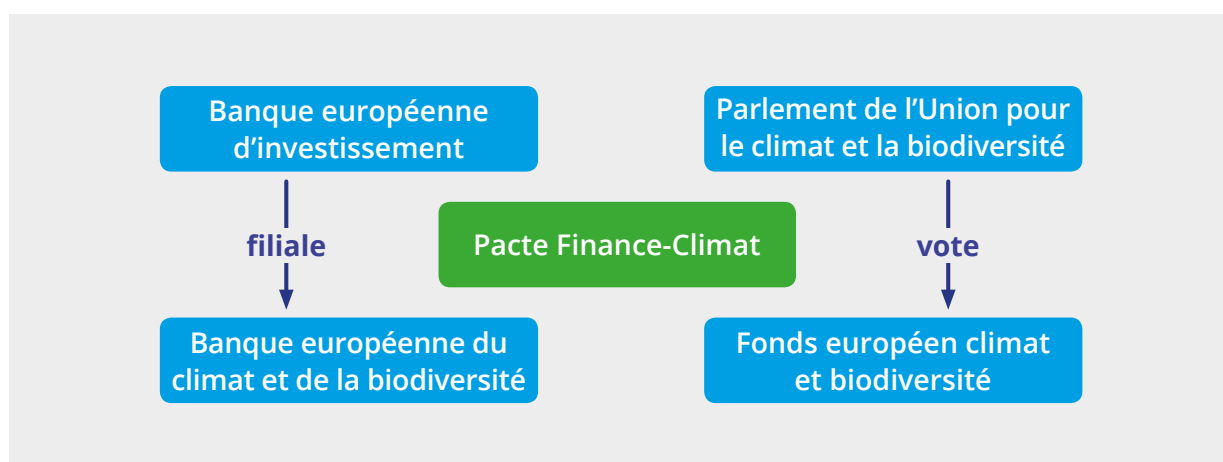
La dénomination en « unions à l'intérieur de l'Union » est courante. Une « Union de l'énergie et du climat », une « Union du numérique », une « Union des capitaux » sont des coopérations existantes. Dans le cas où l'unanimité des États se prononcerait en faveur des outils du Pacte Finance-Climat, cette nouvelle union s'insérerait dans le cadre « classique » des politiques communautaires.

Tenant compte de la difficulté d'obtenir l'unanimité, notamment sur le volet du Fonds, voire sur le volet de la Banque, les concepteurs du Pacte Finance-Climat ont imaginé regrouper les États membres volontaires dans

une zone d'action spéciale dénommée « Union pour le climat et la biodiversité. » **Pour chacun des volets du Pacte, ses concepteurs pensent que l'avantage à bénéficier des financements issus de ses deux outils est susceptible d'entraîner chacun des États membres de l'Union européenne à rejoindre l'Union pour le climat et la biodiversité.**

Les États participants à l'accord intergouvernemental tel que prévu par les concepteurs du Pacte mettraient en commun leurs députés européens. Au sein du Parlement européen réuni en sessions spéciales et dénommé « Parlement de l'Union pour le climat et la biodiversité », ils voteraient les taux de la contribution climat. Un Conseil composé des ministres de l'environnement des États membres serait chargé de l'exécution des décisions dudit Parlement.

De même que la zone euro ou l'espace Schengen, l'Union pour le climat et la biodiversité a vocation à s'intégrer dans l'Union européenne.



PACTE FINANCE-CLIMAT

DÉPLOIEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FRANCE GRÂCE AU PACTE FINANCE-CLIMAT



Malgré la volonté affichée depuis longtemps d'engager la France dans la transition écologique, volonté formalisée notamment par le **Grenelle de l'environnement en 2007** et la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** en 2015, force est de constater que, jusqu'à présent, cet objectif politique n'a pas été tenu. Pouvoirs publics, acteurs économiques, collectivités territoriales et citoyens n'ont toujours pas posé les bases d'un nouveau modèle économique et social, soutenable au point de vue environnemental.

On peut identifier plusieurs raisons à cet échec :

- **l'offre de biens et de services** adaptée à la transition écologique n'a pas encore trouvé de traduction technologique et économique satisfaisante : il faut prendre en compte le temps de l'innovation, mais également celui de la transformation des modèles d'affaires chez les acteurs de la production et du financement ;
- du côté de la demande, les représentations collectives poussent toujours vers une **consommation excessive**, sans que soit interrogée la valeur écologique et sociale de cette consommation. L'information des consommateurs est difficile à mettre en place, non seulement parce que les enjeux sont complexes et les impacts corrélés entre eux, mais aussi parce que nous sommes exposés aux **contre-informations du marketing et des lobbies** ;
- les enjeux environnementaux de long terme ont du mal à s'imposer dans l'agenda politique. Le niveau de priorités des politiques écologiques et les moyens qui leur sont alloués ne font illusion ni auprès des acteurs économiques, ni des citoyens.

Certains freins à la transition sont profonds et difficiles à surmonter, mais le Pacte Finance-Climat permet de changer radicalement la donne. Il offre aux sociétés européennes la possibilité de réussir leur transition écologique, une transition qui engendre de surcroît des **bénéfices économiques** (croissance, emploi, augmentation

du pouvoir d'achat) **et sociaux** (meilleure répartition de la valeur ajoutée sur le territoire, société plus inclusive).

Le Pacte Finance-Climat permet de surmonter les difficultés identifiées ci-dessus :

- la manne financière qu'il représente comblera le fossé qui existe entre les ambitions affichées et les moyens alloués dans les budgets publics. Chaque année, le **Fonds européen climat et biodiversité (FECB)** pourrait apporter environ **8 milliards d'euros d'argent public** à la France, et la **Banque européenne du climat et de la biodiversité (BECB)**, **45 milliards d'euros de prêts à taux privilégié** ;
- cette manne financière permettra surtout d'**irriguer la sphère privée, la plus apte à mettre en œuvre les projets qui vont concrétiser la transition** ; de l'habitat au transport en passant par la production d'énergie, l'agriculture ou l'industrie. Le financement du Pacte doit accélérer l'innovation et aider les entreprises des nouveaux services de la transition à trouver leur modèle économique ;
- le Pacte convaincra l'ensemble des acteurs, au-delà de ceux, déjà nombreux, qui sont engagés, que la transition n'est pas un vain mot, mais une réalité effective, et qu'elle sera bénéfique aux plans économique et social. Le Pacte entraînera aussi un changement dans nos comportements, en particulier dans notre consommation.

1 | UNE VUE D'ENSEMBLE DES BESOINS DE FINANCEMENT CLIMAT

Le *Panorama des financements climat en France*⁸, établi par l'**Institute for Climate Economics** (I4CE), recense chaque année, depuis 2014, les investissements (privés et publics) réalisés en faveur du climat. La dernière édition, publiée en novembre 2018, chiffre ces investissements à **41,2 milliards d'euros pour l'année 2017**, soit un **déficit de 10 à 30 milliards** par rapport aux besoins évalués dans la **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (SNBC) en 2015 et la **Programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) en 2016.

Les investissements, les besoins et les déficits, dans les secteurs du bâtiment, des transports et de la production d'énergie (le secteur de l'agriculture n'est pas documenté) apparaissent dans le graphique *Répartition des écarts entre les investissements recensés dans le panorama et les besoins d'investissement identifiés dans la SNBC et la PPE* présenté en page 9.

Précisons que le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié en décembre 2018⁹ son projet de révision de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), où figure une nouvelle estimation des besoins d'investissement, parfois sensiblement différente, dans les transports notamment. Ce document doit fixer le cadre de la trajectoire vers la neutralité carbone de la France et constituera la feuille de route pour les actions à mener jusqu'en 2033. Cette stratégie devrait être approuvée courant 2019.

Elle identifie que « le montant des **investissements annuels (privés et publics) moyens nécessaires** à la transition énergétique et climatique est **de l'ordre de 45 à 85 Mds€/an** pour les trois prochains budgets carbone [jusqu'en 2033], dont **15 à 25 Mds€ pour les bâtiments** (principalement la rénovation), **20 à 50 Mds€ pour les transports** (essentiellement en lien avec le développement des véhicules bas carbone), et **10 Mds€ pour l'énergie et les réseaux électriques** » (p. 49).

2 | LES CONDITIONS POUR OBTENIR UN IMPACT SYSTÉMIQUE

La manne financière du Pacte Finance-Climat va permettre de libérer les investissements dans les différents secteurs, particulièrement ceux où ils font le plus défaut.

Ces investissements ne doivent pas seulement changer l'environnement technique et économique de chaque secteur (bâtiment, transports, etc.), ils doivent aussi être l'instrument et le signe d'une **transition globale**

de la société française. Ce qui nécessite de les coordonner dans une vision d'ensemble (dont le cadre est celui de la SNBC), mais surtout dans une dynamique et une gouvernance des relations sociales et économiques nouvelles. Il y a cinq conditions clés à cette réussite :

1. **La mobilisation de tous les citoyens**, grâce à une information complète et neutre, leur permettant

8. I4CE, *Panorama des financements climat*, édition 2018, <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2018/11/I4CE-Panorama-des-financements-climat-r%C3%A9sum%C3%A9-2018-FR.pdf>

9. *Projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone. La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone*, version projet, décembre 2018 <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Projet%20strategie%20nationale%20bas%20carbone.pdf>

d'appréhender les enjeux et de se saisir des outils mis à leur disposition pour changer leurs comportements. Des services publics doivent être développés pour accompagner les citoyens dans leur transition, notamment pour le logement, avec le **service public de la performance énergétique de l'habitat** prévu par la loi, mais qui n'est pas encore en place.

2. La prise en compte de la dimension territoriale de la transition.

La transition offre la possibilité d'un **raccourcissement géographique des circuits économiques**, permettant la création d'emplois dans les territoires (économie circulaire, agriculture de proximité, rénovation...) et la réappropriation par les territoires et les citoyens des activités économiques majeures que sont l'alimentation et l'énergie. La cohérence territoriale des modèles de société émergents est donc centrale. La **loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe) a confié aux régions la planification stratégique territoriale avec la réalisation du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET). Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) en sont l'échelon de mise en œuvre opérationnelle. Mais les conditions pour que ces collectivités soient capables d'organiser et de conduire la transition écologique sur leur territoire restent à consolider.

3. La réponse aux attentes sociales. Répondre aux enjeux environnementaux sans **construire un nouveau pacte social** serait voué à l'échec. Toutes les mesures envisagées doivent participer à la construction de ce nouveau pacte social et répondre aux attentes des citoyens. La transition écologique améliorera l'existence de chacun : **baisse des nuisances** (pollution de l'air, temps perdu dans les transports...) et **augmentation du niveau de vie** (hausse de l'emploi, hausse du revenu disponible des ménages), qui doivent se concrétiser rapidement. Les mesures doivent aussi veiller à rendre la société française plus inclusive, en réduisant les fractures territoriales et sociales. Les outils d'accompagnement doivent ainsi être spécifiquement conçus pour permettre aux plus défavorisés de s'en saisir. Un accompagnement des mutations économiques des secteurs en décrois-

sance doit également être mis en place (accompagnement territorial, actions de formation, etc.).

4. Une politique industrielle de la transition écologique.

La transition écologique va bouleverser les équilibres économiques : les secteurs des écotechnologies vont continuer à croître fortement (équipements des ENR, des réseaux électriques intelligents, fabrication des batteries, industries du recyclage, de la chimie verte, etc.), quand d'autres vont décliner. Dans tous les cas, **la composante industrielle sera un élément majeur de la transition écologique** et permettra la création d'emplois sur le territoire français (énergies locales plutôt qu'importées, services...). Le risque, qu'on a déjà vu se réaliser dans certains secteurs (photovoltaïque par exemple), est que la France n'accompagne pas suffisamment l'émergence de nouveaux champions sur son territoire, et qu'elle soit obligée d'importer l'essentiel des équipements de la nouvelle économie. Ceci serait désastreux pour la croissance économique française et la constitution d'un **nouveau contrat social fondé sur la transition écologique**. Aussi, une politique industrielle française ambitieuse, inscrite dans le cadre européen, est essentielle pour la réussite du changement de modèle.

5. Donner accès au financement à tous les acteurs.

Les investissements pour la transition vont être assumés par une multitude d'acteurs (ménages, entreprises, collectivités, etc.), parfois pour des montants faibles (quelques milliers d'euros dans le cas des ménages). **Il faut penser un dispositif qui assure un accès effectif aux ressources financières débloquées par le Pacte Finance-Climat.** Ceci nécessite de bâtir un système « d'irrigation financière » adapté. **Le rôle du secteur bancaire privé sera déterminant**, alors que, jusqu'à présent, l'État a peiné à le mobiliser pour les investissements de la transition écologique (échec de l'éco-prêt à taux zéro – écoPTZ – par exemple). Il faut également monter des systèmes d'agrégation des projets pour aller chercher auprès de la Banque européenne du climat et de la biodiversité des montants suffisants. L'État, les collectivités, comme les agents financiers classiques peuvent être des acteurs de cette agrégation.

3 | LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION POUR LES FINANCEMENTS CLIMAT

Les principaux chapitres de la SNBC permettent d'identifier les axes sur lesquels doivent porter les efforts :

3.1. LES CHAMPS TRANSVERSAUX

3.1.1. Empreinte carbone

L'élément clé identifié par la SNBC est le **prix du carbone**. En même temps qu'un prix du carbone sera fixé en Europe, il faudra mettre en place « une **taxe aux frontières de l'Europe sur le carbone** (mécanisme d'inclusion carbone) pour assurer que l'industrie européenne soit sur un pied d'égalité avec les industries concurrentes venant des régions du monde avec des exigences climatiques inférieures » (p. 47 du projet de SNBC).

3.1.2. Politique de recherche et d'innovation

Le financement de la recherche et de l'innovation orientées vers la transition écologique devra être augmenté. Il provient aujourd'hui essentiellement du **programme des investissements d'avenir**, opéré par l'ADEME¹⁰ et doté de **600 millions d'euros pour la période 2018-2021 en aides de l'État**.

Dans le cadre d'un déploiement accéléré de la transition écologique, **il faudrait augmenter ces financements d'au moins 100 millions d'euros par an**, à répartir entre les différents secteurs identifiés dans la partie 4.

3.1.3. Éducation, sensibilisation et appropriation des solutions par les citoyens

Faire évoluer les représentations sociales est une nécessité. Aujourd'hui, les messages portés par les ONG et les influenceurs connaissent une large diffusion, notamment via les réseaux sociaux, mais ils touchent d'abord les utilisateurs du numérique, qui sont souvent déjà sensibilisés aux problématiques de transition écologique.

Des leviers doivent également être actionnés par les pouvoirs publics :

- « une communication mobilisatrice mettant en avant les nombreux services rendus par la transition bas-carbone » (projet de SNBC p. 61). Une telle communication pourrait être prise en charge par le ministère de l'Écologie, l'ADEME, l'Office Français de la Biodiversité, les collectivités... **Le budget annuel public serait de quelques dizaines de millions d'euros supplémentaires ;**
- « donner aux consommateurs les moyens de choisir en confiance les produits et services les plus durables, via le développement d'outil d'information » (projet de SNBC, p. 61). Si ce type de dispositif peut être assuré par des entreprises privées, les pouvoirs publics doivent mettre en place un cadre réglementaire et normatif (affichage environnemental), et développer les communs (bases de données d'impact, référentiels d'évaluation) permettant de garantir la fiabilité des informations. **Ceci nécessitera également un investissement public supplémentaire de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros par an.**

3.1.4. Emploi, compétence, qualification et formation professionnelle

La transition écologique apportera de la croissance économique : **l'ADEME évalue le nombre d'emplois supplémentaires à 900 000 à l'horizon 2050** par rapport à un scénario tendanciel. Ce qui nécessite un développement massif des formations dans les nouveaux métiers de la transition écologique.

« Les éco-activités et l'emploi environnemental au sens strict représentent près de 2 % de la population active : 456 000 emplois. Les professions vertes (qui ont une finalité environnementale) ou verdissantes (dont l'exercice évolue avec les préoccupations environnementales) représentent 4 millions d'emplois » (ministère du Travail).

¹⁰. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

En mai 2018, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et la haut-commissaire à la transformation des compétences, Estelle Sauvat, ont lancé le **programme 10Kvert**, destiné à « favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi aux emplois verts et verdissants » et à former 10 000 personnes à ces métiers. C'est une première marche, mais il faut aller beaucoup plus loin dans les années qui viennent pour **accompagner le renouvellement des compétences nécessaires à la transition écologique**, « notamment au sein des filières économiques les plus impactées par la transition bas-carbone dans leur "cœur de métier" ». En particulier :

- la **filière bâtiment** doit poursuivre la montée en compétences et la coordination entre métiers, en particulier au sein des TPE et PME (artisans et maîtrise d'œuvre), pour permettre la massification de rénovations et de constructions performantes au plan environnemental et de qualité, et la généralisation des bâtiments bois, biosourcés et bioclimatiques ;
- les **filières liées au développement de la bio-économie (filière agricole, filière forêt-bois)** doivent accompagner la généralisation du verdissement des compétences et le développement de nouveaux métiers, dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de respect de la biodiversité et de contribution à l'économie verte (production d'énergies renouvelables, de matériaux biosourcés...) ;
- le **secteur de la mobilité** connaît également une transition, à la fois professionnelle et économique, en lien avec le développement des mobilités partagées et des véhicules bas-carbone et l'évolution des infrastructures associées ;
- les **filières de la production d'énergie** (projet de SNBC, p. 63).

Ceci nécessite la mise en place de plans de formation massifs, accompagnés d'actions de communication et

de sensibilisation pour attirer les jeunes et promouvoir les reconversions professionnelles.

3.2. LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

3.2.1. Mobilité et transports

Les transports sont responsables de **30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)** de la France. Les émissions ont augmenté de 12 % entre 1990 et 2016. 97,5 % de l'énergie utilisée dans les transports est d'origine fossile. C'est dire l'enjeu du secteur. Le projet de SNBC prévoit une **réduction de 31 % de ces émissions à l'horizon 2033**. Parallèlement, le monde du transport connaît des mutations profondes : émergence d'une vision globale de la mobilité favorisée par les outils du numérique (covoiturage, intermodalité, véhicules serviciels autonomes...) et révolution des motorisations avec l'apparition de carburants alternatifs susceptibles de diminuer l'impact sur le climat.

3.2.1.1. Infrastructures de transport

L'4CE observe que les niveaux actuels d'**investissement dans les infrastructures de transport, 9,6 milliards d'euros en 2017**, correspondent à peu près aux besoins identifiés dans la SNBC. L'enjeu est de maintenir ce niveau d'investissement, en vérifiant qu'il permette bien de fournir massivement des solutions alternatives à la voiture individuelle.

3.2.1.2. Véhicules bas-carbone

L'**investissement dans les véhicules bas-carbone, 1,4 milliard d'euros en 2017**, est nettement inférieur aux besoins, avec un **écart de 5 à 6 milliards**. Le marché reste émergent, alors qu'il faudrait opérer une bascule massive vers ce type de véhicules. Pour rendre cette bascule effective, les **dépenses d'acquisition de véhicules thermiques, 58 milliards d'euros en 2017**, devraient être reportées vers les véhicules bas-carbone (véhicules électriques, véhicules à hydrogène ou GNV¹¹ susceptibles de passer au bioGNV). Compte tenu

¹¹. Gaz Naturels pour Véhicules.

du manque de maturité industrielle des nouvelles filières, ou des faibles séries, il y a encore un surcoût à l'achat de ces véhicules, dont le coût d'usage est pourtant plus faible (les carburants alternatifs étant moins chers). **Ceci pourra être compensé par des aides à l'achat, complétées par un prêt à taux privilégié de la Banque européenne du climat et de la biodiversité (BECB).** Pour s'aligner sur la trajectoire de la SNBC, il faut rapidement atteindre une part de marché du véhicule à carburant alternatif (électrique, GNV) de l'ordre de 10 % des ventes (200 000 véhicules légers, 5 000 poids lourds), pour que leur surcoût diminue par effet de série et que leur diffusion se généralise rapidement. En parallèle, il faut développer les infrastructures de recharge ou d'avitaillement.

Véhicules électriques

Pour atteindre les **100 000 points de charge électrique accessibles au public en 2023 prévus par la PPE**, il faudrait suivre un rythme annuel de 20 000 installations (les 20 000 premières ont nécessité environ 60 millions d'euros d'aides de l'État). Pour ces infrastructures, le **rapport Canfin-Zaouati¹²** préconise de s'orienter vers un système de fonds de garantie publique qui assurerait les investisseurs contre le risque de sous-utilisation des stations. Ceci permettrait d'atteindre un effet de levier plus grand de la dépense publique sur l'investissement privé pour le développement de ces stations. Pour l'installation de bornes de recharge VE dans les lieux où les véhicules sont en stationnement longue durée (domicile, lieux de travail), il faudrait développer un outil de financement dédié, qui compléterait les aides publiques (Crédit d'impôt transition énergétique, CITE, et Certificat d'économie d'énergie, CEE) par des prêts à taux privilégié.

Dans le même temps, cette politique doit faire émerger des filières industrielles françaises pour ces nouveaux véhicules. Ceci peut demander des investissements massifs, notamment pour les batteries. **La présence d'une usine de batteries en France serait un atout industriel important.** La Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier un projet d'envergure concernant la conception et la production en Europe de cellules et de modules de batteries innovantes et respectueuses de l'environnement.

Le Président de la République a annoncé le 13 février un plan de soutien de 700 millions d'euros.

Véhicules à hydrogène

Pour faire émerger la filière des véhicules à hydrogène, il faut créer des écosystèmes « stations + véhicules ». Cette politique s'inscrit plus largement dans le plan hydrogène élaboré par le gouvernement pour développer l'hydrogène dans l'industrie, la mobilité et les systèmes électriques. Ce plan doit permettre de financer l'innovation, le déploiement d'infrastructures d'électrolyse et de véhicules à hydrogène. Le montant des **aides publiques nécessaires** pour accompagner une trajectoire de déploiement ambitieuse est évalué à **100 millions d'euros par an pendant les 5 premières années.**

3.2.1.3. Transports ferroviaire et maritime

Dans les domaines ferroviaire et maritime, l'innovation doit se poursuivre (développement de trains hybrides ou à hydrogène, développement des navires à hydrogène ou GNV). L'accompagnement public à l'innovation devra également permettre de couvrir les surcoûts des investissements.

Au total, pour combler les déficits d'investissement dans les véhicules bas-carbone, 500 millions d'euros d'aides publiques supplémentaires environ et plus de 1 milliard de prêts à taux privilégié de la BECB seraient nécessaires.

3.2.2. Bâtiment

Le secteur du bâtiment est responsable de **26 % des émissions de GES** de la France et représente **45 % de notre consommation énergétique**. L'action à conduire dans ce secteur est donc majeure. Le projet de SNBC vise une **réduction de 53 % de ces émissions à l'horizon 2033**, alors que le budget carbone du bâtiment a été largement dépassé entre 2015 et 2018. En cause : un rythme insuffisant et une mauvaise performance des rénovations énergétiques.

3.2.2.1. Isolation thermique dans les logements et le tertiaire neufs

L'IfCE identifie que les investissements dans les logements neufs sont conformes aux besoins, et qu'ils le sont presque dans le tertiaire neuf.

¹² Pour la création de France Transition – des mécanismes de partage de risques pour mobiliser 10 milliards d'euros d'investissements privés dans la transition écologique, publié en décembre 2018
https://financefortomorrow.com/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_Canfin_Zaouati_FINAL.pdf

3.2.2.2. Rénovation thermique dans les logements et le tertiaire

Dans la rénovation, qu'il s'agisse des logements ou du tertiaire, l'écart entre investissements et besoins est massif. **14,3 milliards d'euros ont été dépensés en 2017 pour rénover les logements quand il en faudrait plus de 20 milliards, et environ 0,5 milliard l'ont été pour la rénovation du parc tertiaire quand les besoins sont de l'ordre de 5,5 milliards.**

Rénovation thermique des logements

Depuis près de 10 ans, les programmes nationaux se sont succédé pour atteindre l'objectif de 500 000 rénovations performantes de logements chaque année, mais n'y sont jamais parvenus. La marche est encore plus haute aujourd'hui : pour rattraper le retard, la SNBC prévoit **au moins 700 000 rénovations par an à terme.**

Pour que les ménages passent à l'acte, il faut conjuguer différents outils, d'information, de mobilisation, de financement. Mais il faut aussi que le secteur de l'offre se structure pour répondre à ces demandes massives, avec le niveau de qualité requis. **C'est une véritable mutation du secteur qui est attendue.**

L'approche globale à mettre en œuvre comporte :

- la mise en place du **service public de la performance énergétique de l'habitat** par les collectivités, qui nécessite un **financement public entre 50 et 100 millions d'euros par an**. Il est actuellement inférieur à 50 millions (collectivités + ADEME) ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier : agences, notaires, banques, grandes surfaces de bricolage, etc. ;
- des outils incitatifs simples et faciles d'accès. Aujourd'hui, le **Crédit d'impôt transition énergétique** (CITE) et les **Certificats d'économie d'énergie** (CEE) sont deux outils mal coordonnés qu'il faut repenser. D'une part, le CITE n'est pas bien conçu, ses montants sont définis annuellement par type de geste, sans stabilité dans le temps, et en pourcentage de l'investissement. Il faut le faire évoluer vers un **système de prime indexée sur le gain de performance énergétique et de production d'énergie renouvelable**. L'ADEME et le CSTB¹³ ont esquissé l'architecture de

cette prime qui devrait entrer en vigueur en 2020. D'autre part, le montant alloué au CITE a nettement baissé depuis 2017 : **1,7 milliard en 2017, moins de 900 millions dans le budget 2019**. Pour soutenir **plus de 10 milliards d'investissement de rénovation performante**, il faudrait remonter la dépense publique à un niveau équivalent à celui de 2017 ;

- l'émergence d'offres simplifiant le parcours de rénovation et répondant à la situation financière des ménages : parcours intégrés (approche globale de la rénovation) par des architectes ou des bureaux d'études ; simplification de la gestion des aides (exemples des opérations du type isolation des combles ou chaudière à 1 euro), préfinancement des opérations (opérateurs de **tiers financement** expérimentés dans certaines régions) ;
- du point de vue des mécanismes financiers, le **rapport Canfin-Zaouati** identifie plusieurs pistes (pp. 89-91) qui devraient permettre de mobiliser **autour de 10 milliards d'euros par an de prêts concessionnels** :
 - le **refinancement des sociétés de tiers financement**. Le rapport propose la création d'un fonds dédié au refinancement des créances associées à des travaux de rénovation, qui pourrait apporter du capital ou des garanties pour les prêts de sociétés de tiers financement,
 - la standardisation des produits de crédits pour la rénovation, permettant de promouvoir les offres bancaires et rendant possible la titrisation des créances,
 - le préfinancement des subventions,
 - le **modèle allemand de prêts concessionnels** pour la rénovation peut inspirer le système à bâtir ;
- l'accompagnement de la montée en compétence des professionnels, pour :
 - transformer profondément l'offre de rénovation,
 - proposer progressivement de réelles garanties de résultats énergétiques, qui pourront à terme conditionner le soutien public.

La rénovation du **parc de logement social** pourra être financée massivement par les **prêts à taux privilégié de la BECB**, à raison de **plus de 1 milliard d'euros par an**.

¹³. Centre scientifique et technique du bâtiment.

Rénovation thermique du tertiaire

La rénovation du parc tertiaire fait face aux mêmes défis, mais les leviers peuvent être significativement différents :

- le **levier réglementaire** semble incontournable pour déclencher la massification des rénovations ;
- en parallèle, mettre en place les dispositifs de financement proposés par le **rapport Canfin-Zaouati** ;
- développer l'offre des contrats de performance énergétique ;
- pour le parc public, le fait que les crédits proposés par la **Caisse des Dépôts** ne sont que très partiellement consommés montre que d'autres freins sont à lever :
 - le développement d'une maîtrise d'ouvrage qualifiée dans les collectivités, ce qui nécessite de consentir à une hausse (modeste au regard des enjeux) des budgets de fonctionnement des collectivités,
 - rendre plus favorable les conditions des prêts de la **Caisse des Dépôts** grâce au refinancement par les **prêts à taux privilégié de la Banque européenne du climat et de la biodiversité**,
 - s'appuyer plus largement sur les contrats de performance énergétique.

Au total, avec 1 milliard d'euros d'aides publiques supplémentaires et 10 milliards de prêts à taux pri-

vilégié de la BECB, nous pourrions satisfaire les besoins d'investissement nécessaires à la rénovation thermique des bâtiments (logements et tertiaire).

3.2.3. Agriculture

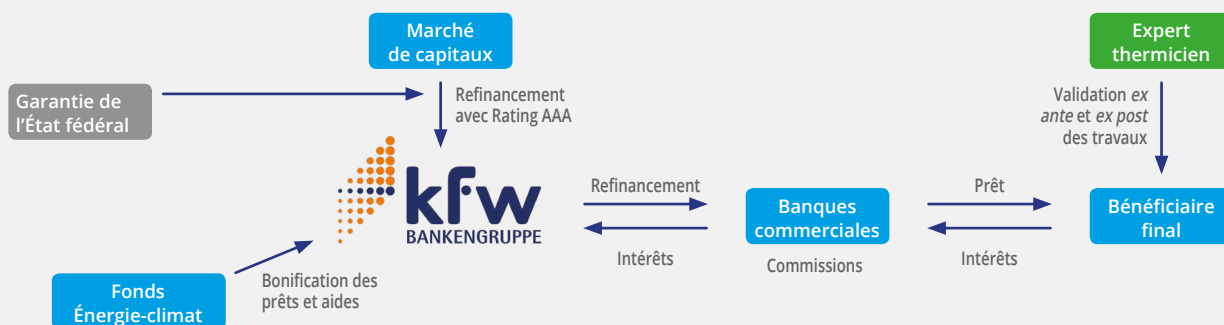
L'agriculture est responsable de **19 % des émissions de GES de la France**, mais elle permet de capturer, dans les sols et les systèmes agroforestiers, une partie du carbone émis. Le projet de SNBC fixe comme objectif une **réduction de 20 % des émissions dans le secteur agricole à l'horizon 2033**.

Pour cela, la SNBC mise sur le développement de l'**agroécologie** et de la **bioéconomie**, l'inversion de la tendance actuelle au déstockage de carbone des sols (préservation des prairies permanentes, développement de l'agroforesterie...). Il n'existe pas, à ce jour, de quantification précise des besoins financiers du secteur agricole. L'**Initiative pour la transition agroécologique (ITAE)** évoque cependant un **besoin de financement de 4 milliards d'euros sur les cinq prochaines années**.

Les financements publics sont modestes. Actuellement, le **Fonds avenir bio** a une dotation annuelle de **8 millions d'euros**. Les **Mesures agroenvironnement-**

FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DU LOGEMENT PAR LA KfW

La KfW a mis en place un instrument financier public-privé de référence en matière de déploiement des opérations de rénovations thermiques du logement, grâce à un mécanisme d'audit ex ante et ex post qui permet de cibler les aides sur les opérations répondant à certaines exigences de performances. La KfW, qui bénéficie d'une garantie 100 % de l'État fédéral et du triple « AAA », distribue des prêts à taux bonifiés aux ménages, en refinançant chaque année 80 Md€ sur les marchés internationaux. Ce sont les banques commerciales locales, rémunérées via des commissions, qui gèrent le crédit auprès des bénéficiaires finaux. Un expert technique intervient pour vérifier la performance ex ante et ex post et valider l'attribution d'une subvention directe additionnelle.



Source : Rapport Canfin-Zaouati, p. 91

tales et climatiques (MAEC) de la PAC s'élèvent quant à elles à **200 millions d'euros par an** (2 % des aides de la PAC). Celles-ci devront être révisées et élargies dans la prochaine PAC.

Le **rapport Canfin-Zaouati** recense les principaux freins au financement : l'analyse du risque des projets de conversion agroécologique par les banques, l'absence d'offre de financement privé adaptée, le manque d'agrégation des projets. Les instruments développés (garanties, prêts bonifiés) ont une efficacité limitée. Des instruments pourraient être développés, à l'image de celui envisagé par l'ITAE, pour lever les freins, avec un effet de levier important de la subvention publique sur l'investissement privé, de l'ordre de 1 à 10, permettant avec **80 millions d'euros par an d'aides de l'État** de combler le manque de financement estimé.

Le développement de la **bioéconomie** demandera par ailleurs des soutiens à l'innovation.

Au total, pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de GES dans le secteur agricole, 100 millions d'euros d'aides publiques supplémentaires, hors révision de la PAC, et 1 milliard de prêts à taux privilégié de la BECB seraient nécessaires.

3.2.4. Production d'énergie

Le secteur de la production d'énergie est responsable de **11 % des émissions de GES de la France**. Le projet de SNBC vise une **réduction des émissions de 36 % à l'horizon 2033**. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs structurants de long terme. Le **projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) publié par le gouvernement le 25 janvier 2019 décrit comment les atteindre.

3.2.4.1. Énergies renouvelables

De nombreux mécanismes ont été mis en place pour favoriser le développement des énergies renouvelables : tarifs d'achat, compléments de rémunération pour le secteur électricité et gaz, appels d'offres, fonds chaleur... Ces outils ont démontré leur efficacité et permettront d'accélérer le développement des énergies renouvelables. La PPE prévoit un budget pour tenir la trajectoire, mais le contexte de l'arrêt de la trajectoire de la taxe carbone va nécessiter de le revoir à la hausse.

Dans le projet publié par le gouvernement, cette trajectoire a cependant été contrainte, notamment dans l'**éolien**

en mer et le **biogaz**, pour des raisons budgétaires. Ce qui met en péril les filières industrielles françaises dans chacun de ces secteurs. Le Pacte Finance-Climat permettrait d'établir un programme de développement pour ces deux filières, appelées à jouer un rôle majeur dans la transition écologique :

- pour l'**éolien en mer**, un supplément d'investissement avec des appels d'offres accélérés pour des volumes supérieurs à ceux prévus dans la PPE, visiblement déterminés par la contrainte budgétaire, non par la stratégie industrielle, permettrait à la filière française de s'organiser, sécurisant ainsi les emplois associés sur le territoire ;
- pour la **méthanisation**, le système de soutien mis en place aujourd'hui n'est pas efficace et freine l'essor de la filière, privant de nombreux projets de financement adéquat. Or la méthanisation est une technologie clé pour verdir le gaz, avec l'objectif de 10 % de biogaz injecté à l'horizon 2030. Le potentiel à plus long terme est nettement supérieur. La méthanisation présente d'autres bénéfices : elle fournit des revenus complémentaires aux agriculteurs et contribue à la gestion des **biodéchets**. Elle constitue également un potentiel d'activité industrielle en France non négligeable.

Le **rapport Canfin-Zaouati** (pp. 106-107) propose des outils de financement complémentaire (fonds propres, dispositifs de garantie, tarifs d'achat et appels d'offres).

3.2.4.2. Réseaux de chaleur

Le rapport de l'I4CE recense **0,5 milliard d'euros d'investissement dans les réseaux de chaleur en 2017. Il en faudrait 6 fois plus**. Le secteur n'arrive pas à franchir le cap du changement d'échelle. La hausse de 50 % du fonds chaleur en 2019 à 300 millions d'euros est un premier pas, mais il faudra aller plus loin. La massification nécessitera des outils de relais et d'agrégation des projets pour permettre leur accompagnement par de la subvention (fonds chaleur augmenté à environ **500 millions d'euros**) et des prêts concessionnels via la Caisse des dépôts.

Au total, les besoins de financement du secteur énergétique pourraient être satisfaits par une augmentation des soutiens publics de 1 à 2 milliards d'euros et par des prêts à taux privilégié de la BECB à hauteur de 1 milliard d'euros.

SYNTHÈSE DES ORDRES DE GRANDEUR DES BESOINS SUPPLÉMENTAIRES DE FINANCEMENT IDENTIFIÉS

En Md€	Intervention publique	Prêts de la banque européenne du climat
Recherche et innovation	0,1	
Éducation, sensibilisation	0,05	
Emploi, formation	Non chiffré	
Mobilité et transports	0,5	1
Bâtiment	1	10
Agriculture	0,1 (hors révision PAC)	1
Énergie	1 à 2	1

Ces estimations correspondent **aux besoins d'amorçage** pour l'engagement de la France dans une transition écologique ambitieuse. Le développement des marchés de la transition écologique devrait faire évoluer à la hausse les investissements. En parallèle, le be-

soin en intervention directe de l'État devrait diminuer en proportion, au profit de mécanismes s'appuyant sur les prêts à taux privilégié de la Banque européenne du climat et de la biodiversité ou des mécanismes de partage du risque entre le public et le privé.

LE PACTE FINANCE-CLIMAT EN ACTION



LE PACTE FINANCE-CLIMAT À L'INTERNATIONAL

- 500 personnalités signataires issues de 12 pays et de toutes sensibilités.
- Audition par le Comité économique et social européen (CESE) qui a officiellement adopté, le 18 octobre 2018, un avis favorable au projet de Pacte Finance-Climat.
- Audition devant le Bundestag à Berlin.
- Rencontre avec les conseillers "Europe" et "Politique" du Président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, ainsi qu'avec sa ministre de l'Environnement, Teresa Ribera.
- Participation à la COP 24 à l'invitation du CESE.
- Audition à la Banque européenne d'investissement.
- Participation à un séminaire d'experts internationaux au Vatican.
- Échange avec des experts du changement climatique à Bamako au Mali.
- Interpellation des listes candidates aux élections européennes 2019 ainsi que des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Conseil européen des 20 et 21 juin 2019.
- Reprise du principe d'une Banque européenne du climat par de nombreuses listes candidates aux élections européennes.
- Création d'une antenne du Pacte Finance-Climat en Allemagne.
- Développement de partenariats avec des organisations internationales, notamment Counter Balance.

LE PACTE FINANCE-CLIMAT EN FRANCE

- De nombreuses rencontres de haut niveau avec :
 - la Présidence de la République,
 - le gouvernement,
 - plusieurs commissions de l'Assemblée nationale,
 - de nombreuses assemblées d'élus locaux.
- 308 parlementaires signataires.
- 50 comités locaux en action.
- 74 vœux de soutien de collectivités territoriales représentant près de 5 millions de Français-es.
- Une conférence d'envergure internationale à l'UNESCO en présence de Nicolas Hulot pour présenter le Pacte, une autre à l'université Paris Sorbonne en présence d'anciens Premiers ministres, d'anciens ministres des Affaires étrangères, de chefs d'entreprises, d'associations, de jeunes, de scientifiques et de 700 participants pour présenter le projet de traité du Pacte.
- Diffusion de vidéos de sensibilisation vues plus de 200 000 fois sur les réseaux sociaux.
- Développement de nouveaux partenariats stratégiques.
- Plus de 200 interventions de sensibilisation et de plaidoyer depuis la création de l'association.

PACTE FINANCE-CLIMAT

ZOOM SUR QUELQUES FAITS MARQUANTS



SEPTEMBRE 2019

Co-organisation avec la Nef d'une session lors du Forum Convergences

Le Forum convergences a pour ambition le partage d'expériences, le décroisement des acteurs et une réflexion de fond sur l'innovation comme conditions à la construction d'un monde nouveau. Il est nécessaire d'y travailler ensemble, et de porter le message du « Zéro exclusion, Zéro carbone, Zéro pauvreté » d'une voix forte. C'est pourquoi, le Pacte Finance-Climat organise, le 6 septembre, avec la Nef, une session afin d'échanger autour du thème « Institutions, banques, clients - que peut la finance pour le climat ? » lors du Forum Convergences 2019 à Paris.

AOÛT 2019

Participation à l'organisation du Festival de l'an zéro

Toujours mobilisé en faveur d'actions collectives et fédératrices, le Pacte Finance-Climat est partie prenante à l'organisation du Festival de l'an zéro, grand festival citoyen et écologique qui durera 3 jours et devrait accueillir 50 000 personnes, entre le 30 août et le 1^{er} septembre.

JUILLET 2019

Initiation de nouveaux partenariats

Persuadé que la victoire pour le climat ne peut être qu'une victoire collective, le Pacte Finance-Climat redouble d'efforts pour aller à la rencontre d'acteurs mobilisés en faveur du climat. Ainsi, durant les 6 premiers mois de l'année 2019, l'association a noué des partenariats avec des organisations telles que l'association Counter Balance, la banque coopérative La Nef, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises, DéfisMed, le Grand Orient de France, le Pacte pour la transition citoyenne ou encore l'association des Eco Maires.

JUIN 2019

Présence à l'intersession Bonn

Cette conférence organisée au minimum 1 fois par an, pendant 2 semaines, permet de poursuivre les négociations de la COP précédente et d'entamer celles de la suivante. Des personnes venues des 4 coins du monde, dont un représentant du Pacte Finance-Climat, sont ainsi réunies pour faire en sorte de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous des 2 °C et tenter de ne pas dépasser les 1,5 °C.

JUIN 2019

Intervention au Festival international du logement social

Le Pacte Finance-Climat, représenté par Édouard Bouin, intervenait lors de la 2^e édition du Festival International du Logement Social, sur le thème « une planète pour demain ». Intervenait aussi Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement et de l'habitat durable, Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, David Morgant, spécialiste du développement urbain à la Banque Européenne d'Investissement, et Pierre Madec, économiste de l'Observatoire français des Conjonctures Économiques. Toutes et tous ont dit l'urgence d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, notamment pour les personnes les plus défavorisées. L'effort doit évidemment porter sur l'existant, tant dans le parc immobilier des bailleurs sociaux que dans le parc locatif privé. Pierre Madec a notamment insisté sur l'effet bénéfique de ces investissements pour permettre aux plus précaires de gagner du pouvoir d'achat.

MAI 2019

Initiation d'échanges en bilatéral avec La République en Marche

À la suite des élections européennes, des représentants de l'association étaient reçus au siège de La République En Marche pour un échange autour des propositions

du Pacte Finance-Climat. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Pacte de collaborer avec l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs pour enrichir et faire avancer ses idées.

MAI 2019

Interpellation des listes candidates aux élections européennes

Convaincu que le Parlement européen peut jouer un rôle déterminant dans l'établissement d'une politique climatique d'envergure, le Pacte Finance-Climat a interpellé des listes françaises, espagnoles et belges candidates aux élections européennes pour connaître les propositions qu'elles comptaient défendre en matière de transition écologique. À l'occasion de ces élections, le Pacte s'est réjoui de la reprise par de nombreuses listes du projet de création d'une Banque du Climat et de la Biodiversité ainsi que de la très forte mobilisation des électeurs européens en faveur de listes ayant un engagement écologique fort.

FÉVRIER 2019

Présentation du projet de traité du Pacte Finance-Climat en présence de personnalités devant de 700 invités

À l'occasion de la publication du projet de traité porté par le Pacte Finance-Climat instituant la création d'une Banque et d'un Fonds Climat et Biodiversité, l'association a réuni un panel d'acteurs engagés en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique pour débattre et proposer des initiatives concrètes. Parmi les orateurs ayant pris la parole devant les 700 invités étaient notamment présents des hommes politiques français, européens et africains (Laurent Fabius, Alain Juppé, Karl Falkenberg, Sandro Gozi, Zakia Khattabi, Pascal Lamy, Denis MacShane, Kako Nubukpo), des scientifiques (Jean Jouzel, Hervé Le Treut, Robert Vautard), des décideurs économiques (Élisabeth Ayrault, Élisabeth Laville, Éric Scotto), des représentants du monde associatif

(Michel Dubromel, Txetx Etcheverry, Dominique Marmier, Hervé Gouyet) et des collectivités territoriales (Anne Girault, Maud Lelièvre, Cédric Szabo) ainsi que des représentants des mouvements de jeunes mobilisés en faveur du climat.

JANVIER 2019

Participation à l'événement Vivre ensemble - Ouest France

Pour la deuxième édition de l'événement Vivre ensemble, les Assises nationales de la citoyenneté, Pierre Larrourou est intervenu pour contribuer aux débats visant à proposer des idées et des solutions concrètes au service du « mieux vivre ensemble ».

DÉCEMBRE 2018

Participation à la COP24

Le 8 décembre, à l'invitation du CESE, Pierre Larrourou présentait le projet de Pacte Finance-Climat lors d'un débat organisé au pavillon de l'Union Européenne de la COP24 à Katowice.

NOVEMBRE 2018

Audition par la commission environnement du Bundestag

Karl Falkenberg, ancien Directeur Général environnement à la Commission Européenne, et Pierre Larrourou ont été auditionnés le 28 novembre par la Commission environnement du Parlement allemand. Obtenue grâce à l'ambassade de France à Berlin, cette audition a permis de lancer « officiellement » le débat sur le Pacte Finance-climat avec les responsables politiques allemands.

Karl Falkenberg avait eu l'occasion, en juillet 2018, d'évoquer le projet du Pacte Finance-Climat en remettant un rapport développement durable à Angela Merkel.

NOVEMBRE 2018

Nomination de Pierre Larrouturnou au Haut Conseil pour le Climat

Le 27 novembre, Pierre Larrouturnou est nommé, par Emmanuel Macron, membre du Haut Conseil pour le Climat présidé par Corinne Le Quere.

NOVEMBRE 2018

Débat devant des parlementaires allemands à Paris

La fondation Friedrich Ebert invitait, le 13 novembre, des porte-parole de l'association à intervenir devant des parlementaires allemands à la maison Heinrich Heine.

NOVEMBRE 2018

Rencontre avec des représentants du gouvernement espagnol

À Madrid, Pierre Larrouturnou rencontrait, le 7 novembre, le conseiller « politique » et le conseiller « Europe » du Président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez. S'en est suivi un débat public avec la ministre de l'Environnement Teresa Ribera, et la Maire de Madrid, Manuela Carmena. À l'issue de ces rencontres, plusieurs membres du gouvernement espagnol convaincus se sont exprimés publiquement en faveur du Pacte Finance-Climat.

OCTOBRE 2018

Parution du Livre *Finance, Climat, Réveillez-vous !*

Le 11 octobre, *Finance, Climat, Réveillez-vous ! Les solutions sont là* était publié aux éditions Indigène. Écrit par Anne Hessel, Jean Jouzel et Pierre Larrouturnou, ce livre vise un objectif pédagogique : rendre accessible à tous les enjeux que revêt la lutte contre le dérèglement climatique et les solutions proposées par le Pacte Finance-Climat.

SEPTEMBRE 2018

Intervention à l'École Polytechnique

À l'invitation d'Éric Labaye, un porte-parole de l'association est intervenu le 26 septembre devant une assemblée de 600 élèves et anciens élèves de l'École Polytechnique.

À la suite de ce débat, 2 échanges ont été organisés dans le courant du mois de novembre avec les directeurs et des scientifiques de l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL) qui réunit 1 500 climatologues.

SEPTEMBRE 2018

Intervention devant La République en Marche, l'UDI et le Modem

Le 20 septembre, des représentants du Pacte Finance-Climat étaient invités à intervenir devant La République en Marche Benelux.

Le 21 septembre, le Pacte Finance-Climat a été présenté aux députés UDI, lors de leurs journées parlementaires, à l'invitation de Jean-Christophe Lagarde.

Enfin, le 22 septembre, à l'initiative de François Bayrou, le Pacte Finance-Climat a été présenté lors des journées de rentrée du Modem.

SEPTEMBRE 2018

Échange avec des acteurs du changement au Mali

À l'invitation du Doyen de la faculté des Sciences de Bamako, le Pacte Finance-Climat a été présenté à une soixantaine de climatologues, élus et ONG. Ce séminaire de deux jours, les 17 et 18 septembre, a contribué à la création d'un réseau de climatologues et d'ONG maliens engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique.

JUILLET 2018

Audition au Vatican

Un porte-parole du Pacte Finance-Climat a été invité les 5 et 6 juillet au Vatican pour participer à un séminaire aux côtés de Nicholas Stern, économiste britannique, ancien vice-président senior de la Banque mondiale et auteur du rapport éponyme sur l'économie du changement climatique, Patricia Espinoza, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et une dizaine d'autres experts internationaux du climat.

JUIN 2018

Audition à l'Assemblée nationale

Le 6 juin, Jean Jouzel et Pierre Larrouturnou ont été auditionnés à l'Assemblée nationale devant deux commissions : la commission des affaires européennes et la commission développement durable.

Suite à ces auditions, les Présidentes des deux commissions ont décidé de soutenir le Pacte Finance-Climat. En outre, la Présidente de la Commission des Affaires européennes a demandé à ce qu'une audition semblable soit organisée devant le groupe de travail franco-allemand créé en janvier 2018 pour préparer un nouveau « Traité de l'Élysée ».

MAI 2018

Rencontre avec le collectif Cit'Energie

Cit'Energie, dispositif de l'ADEME réunissant quelque 130 communes et intercommunalités engagées dans une amélioration continue de leur politique énergie durable, a reçu des représentants du Pacte Finance-Climat le 17 mai pour découvrir le Pacte.

AVRIL 2018

Audition au siège de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Un séminaire de travail réunissant des représentants du Pacte Finance-Climat, les responsables de la Banque centrale européenne, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque de France s'est tenu à Bruxelles le 23 avril. Ces échanges ont confirmé la faisabilité opérationnelle du Pacte.

À l'issue des échanges, un des cadres dirigeants rencontrés a en outre rédigé une note technique à destination de l'Élysée et de la Chancellerie allemande pour appuyer le plaidoyer mené en faveur du Pacte.

MARS 2018

Organisation d'un colloque d'envergure internationale à l'UNESCO

Pour asseoir la crédibilité du Pacte Finance-Climat et développer sa notoriété, Agir pour le climat a organisé un colloque d'envergure internationale, le 15 mars, à l'UNESCO. Cet événement, élaboré avec le soutien de l'ADEME, de la délégation française à l'UNESCO et de deux grands quotidiens et réunissant plus 400 personnes coïncidait avec la réunion du Giec.

De par la qualité et la diversité des intervenants (de Laurence Parisot ancienne Présidente du MEDEF, à Rudy de Leeuw Président de la Confédération européenne des syndicats, en passant par Jean-Marc Ayrault, Denis MacShane, ancien ministre britannique des Affaires européennes, Manuela Carmena, maire Podemos de Madrid, Arnaud Leroy, Jacques Chanut de la Fédération française du bâtiment ou Monseigneur Bruno-Marie Duffe envoyé par le Vatican) et vu la conclusion très positive du ministre d'État, Nicolas Hulot, l'événement a convaincu de nombreux parlementaires de soutenir le Pacte Finance-Climat et de participer à sa diffusion.

JANVIER 2018

Audition par le Comité économique et social européen (CESE)

Le CESE a auditionné Jean Jouzel et Pierre Larrouturnou le 17 janvier, seulement un mois après le lancement de l'association Agir pour le climat, porteuse du Pacte Finance-Climat.

À la suite de l'audition et de 7 mois d'échanges, le CESE a officiellement adopté, le 18 octobre, un avis favorable au projet de Pacte Finance-Climat, soutenu par les 3 groupes présents au CESE (salariés, employeurs, groupe diversité, ONG et experts). Cet avis a été remis au Conseil européen, à la Commission européenne et au Parlement européen.

PACTE FINANCE-CLIMAT

PARTENAIRES¹⁴



Ils nous soutiennent financièrement, portent et relaient nos messages, organisent des actions avec nous, nous invitent à prendre la parole lors de leurs événements. Grâce à eux, nous faisons progresser les idées portées par le Pacte Finance-Climat. Vous aussi, devenez partenaire du Pacte.



¹⁴. En date du 19 juillet 2019.

PACTE FINANCE-CLIMAT

RAPPORT MORAL 2018



INSTANCES DE GOUVERNANCE

Assemblée générale extraordinaire

- 2 novembre 2017

Assemblée générale ordinaire

- 12 juin 2019
- 23 mai 2018

Conseil d'administration

- 7 juin 2019
- 3 avril 2019
- 8 janvier 2019
- 12 décembre 2018
- 26 avril 2018
- 12 avril 2018

Bureau

Réunion toutes les 6 semaines

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Jean Jouzel

Président d'honneur, ancien vice-président du Giec
et membre de l'Académie des Sciences

Philippe Lecarpentier

Président

Lionel Pin

Trésorier¹⁵

Gilles Pontlevoy

Secrétaire

Anne Hessel

Administratrice

Bruno Lechevin¹⁶

Administrateur, ancien PDG de l'ADEME

Cyril Mouquet

Administrateur

Pierre Larrouturou¹⁷

Délégué général (invité permanent)

¹⁵. N'est plus administrateur à ce jour.

¹⁶. Délégué général du Pacte Finance-Climat depuis avril 2019.

¹⁷. N'est plus délégué général du Pacte Finance-Climat à ce jour.

RAPPORT FINANCIER 2018

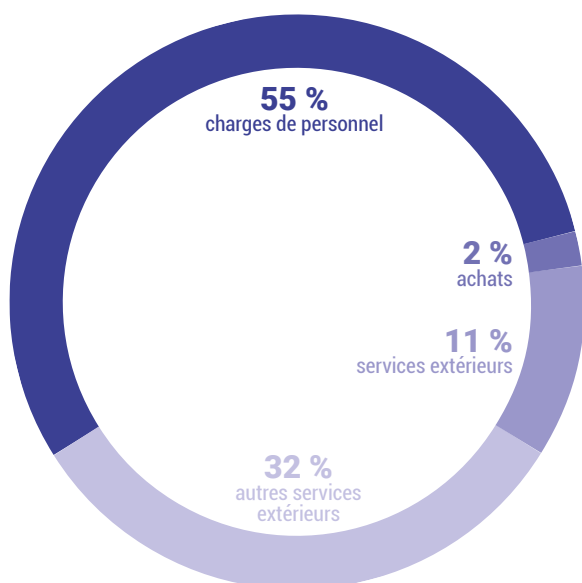


Charges / Dépenses		Recettes / produits prévisionnels en €	Année 2018
60 - Achats	3 659	70 - Ventes de produits finis - Prestations de services	40
Petits équipements	926	Ventes diverses	40
Fournitures administratives	1 937		
Achats divers presse etc	795		
61 - Services extérieurs	26 119	74 - Subventions	107 000
Location rue de la roquette	22 654	Compagnie nationale du Rhône	10 000
Locations diverses	12	ADEME	32 000
Entretien réparation	127	EDF	10 000
Assurances	110	Fondation Prince Albert	20 000
Documentation	3 216	Eiffage	10 000
62 - Autres Sces. Extérieurs.	73 252	Enedis	10 000
Gratifications stagiaires	5 998	LÉA NATURE	15 000
Agence de com	10 580		
Imprimés	6 992		
Conseils et prestations diverses	4 800		
Conférence 15 mars 2018	17 273		
Voyages déplacements	8 539		
Réceptions	8 852		
Frais postaux et télécom	664		
Site Web	6 122		
Mailchimp	2 158		
Autres sites	618		
Services bancaires	657		
64 - Charges de personnel	127 963	75 - Autres produits de gestion courante	91 264
Salaires	76 440	Dons directs	25 440
Primes gratifications	11 300	HelloAsso	65 823
Prime pouvoir achat	2 000	Produits divers gestion courante	1
Indemnités transport	908		
Charges sociales 01 2018	2 803		
Cotisations URSSAF	23 181		
Cotisations Malakoff santé	1 226		
Cotisations prévoyance cadres	587		
Cotisations retraite	4 707		
Provision charges sur prime	4 790		
Médecine du travail pharmacie	19		

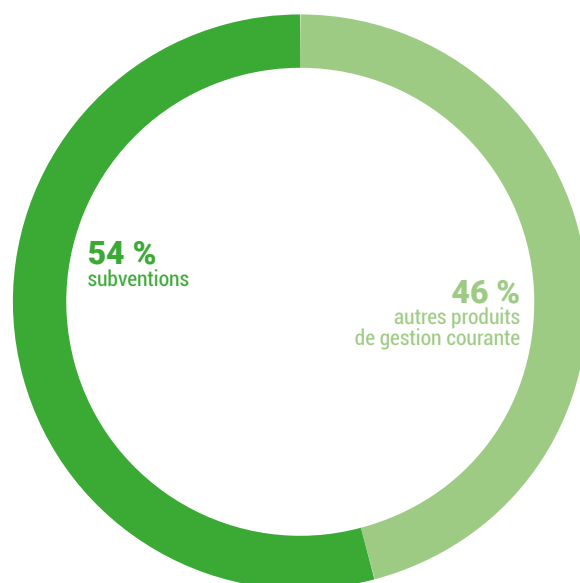
65 - Autres charges de gestion courante	486		
Logiciel SAGE	486		
66 - Charges financières	513	76 - Produits financiers	27,87
Intérêts bancaires	513	Intérêts bancaires	27,87
67 - Charges exceptionnelles	356	79 - Transferts de charges	287
Pénalités amendes	356	Remboursements frais	287
Total Global des charges	232 348	Total Global des produits	198 619
Solde balance	-33 729 €		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	156 308	87 - Contributions volontaires en nature	156 308
Association Agir pour le climat - 6 796 heures de bénévolat valorisé à 23 €/heure	156 308	Bénévolat	156 308

Le solde négatif s'explique par une campagne d'appel à la générosité publique dont les fonds levés via la plateforme HelloAsso en décembre 2018 ont été versés sur le compte de l'association début janvier 2019.

DÉPENSES 2018



RESSOURCES 2018



Soyez vous aussi acteurs DU PACTE FINANCE-CLIMAT !

À Berlin, Bruxelles, Amsterdam, Madrid et Paris, nous devons multiplier et intensifier nos initiatives pour pousser nos dirigeants à se saisir des solutions qui leur sont proposées et à agir.

Devenez l'acteur de l'avenir que vous désirez pour vous et vos proches.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?



Concrétisez votre engagement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique en vous alliant au Pacte Finance-Climat, contactez Émilie Jautzy : emilie@climat-2020.eu pour identifier ensemble les pistes de partenariat possible entre nos organisations*

VOUS ÊTES UN ÉLU ?



Signez l'appel du Pacte Finance-Climat sur le site www.pacte-climat.eu et invitez vos pairs à faire de même tout en interpellant vos dirigeants



Prenez la parole lors des conférences et des débats auxquels vous participez pour faire connaître les positions du Pacte Finance-Climat

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?



Interpellez vos élus !
Le site www.pacte-climat.eu vous permet de connaître les élus d'ores et déjà impliqués et ceux à convaincre



Prenez la parole lors des conférences et des débats auxquels vous participez pour faire connaître les positions du Pacte Finance-Climat



Participez aux marches pour le climat en portant haut les couleurs du Pacte Finance-Climat



Mobilisez les journalistes, les dirigeants d'entreprise et leaders d'opinion que vous connaissez en faveur du Pacte Finance-Climat

Donnez !** Rendez-vous sur www.pacte-climat.eu pour donner en ligne ou adressez votre chèque à Pacte Finance-Climat - Agir pour le Climat - 80, rue de la Roquette - 75011 Paris en précisant vos noms et adresses***



Rejoignez le comité local du Pacte proche de chez vous. Toutes les coordonnées sont disponibles sur www.pacte-climat.eu

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ?



Adoptez un vœu de soutien au Pacte Finance-Climat et invitez les collectivités avec lesquelles vous êtes jumelées en Europe à faire de même. Cela permettra d'accroître la notoriété des idées portées par le Pacte Finance-Climat et ainsi d'enrichir son contenu en vue de son adoption

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ENGAGÉE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ ?



Renforçons nos actions respectives en créant un partenariat



Relayons nos actions pour amplifier leurs audiences

* Un soutien financier au Pacte Finance-Climat ouvre droit, pour les entreprises, à une réduction d'impôts égale à 60 % du montant de votre don dans la limite de 5 pour 1 000 de votre chiffre d'affaires annuel.

** En tant que particulier, votre don ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*** Informations indispensables à l'établissement de votre reçu fiscal.

Vous êtes un élu, une collectivité, une entreprise, une association, un particulier

Signez l'appel et recevez
notre newsletter



Faites un don^{*/**}



Suivez le Pacte Finance-Climat
et relayez nos publications sur vos comptes
réseaux sociaux

CONTACTS

Vous souhaitez nous rejoindre, avoir de plus amples informations, prendre un vœu de soutien, organiser une conférence...

Contactez-nous :

- Vous êtes un élu, une collectivité :
elus@climat-2020.eu
- Vous êtes une entreprise :
emilie@climat-2020.eu
- Vous êtes une association, un particulier :
contact@climat-2020.eu

Ou écrivez-nous à :

Agir pour le climat,
80, rue de la Roquette 75011 Paris

Pour en savoir plus :

<https://www.pacte-climat.eu/fr/>

Pour faire un don^{*/} :**

<https://www.pacte-climat.eu/fr/je-donne/>

* Un soutien financier au Pacte Finance-Climat ouvre droit, pour les entreprises, à une réduction d'impôts égale à 60 % du montant de votre don dans la limite de 5 pour 1 000 de votre chiffre d'affaires annuel.

** En tant que particulier, votre don ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.



80, rue de la Roquette 75011 Paris
01 48 06 51 56 - contact@climat-2020.eu
www.pacte-climat.eu

